



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

LES ÉLÈVES

297 900

Jeunes en formation attendus à la rentrée 2022 ⁽¹⁾

146 500 élèves
du 1^{er} degré

135 430 élèves
du 2^d degré

dont,

83 800 collégiens

38 070 lycéens en voie générale et technologique

13 050 lycéens en voie professionnelle

510 élèves en Érea (Établissement régional
d'enseignement adapté)

10 150 apprentis
du 2^d degré

5 760 étudiants
en post bac ⁽²⁾

*NB : répartition et évolution des effectifs élèves par
département dans les pages annexes*

LES ENSEIGNANTS ⁽³⁾

21 483

enseignants

9 260 enseignants
du 1^{er} degré

12 222 enseignants
du 2^d degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 821

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat
à la rentrée 2022

1 524 écoles maternelles
et élémentaires

1 402 publiques

122 privées sous contrat

202 collèges

160 publics

42 privés sous contrat

59 lycées d'enseignement général
et technologique

44 publics

15 privés sous contrat

32 lycées d'enseignement
professionnel

30 publics

2 privés sous contrat

4 Erea

LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

85,7%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

92,5%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

Premier degré

21,7 Nombre moyen d'élèves
par classe **en maternelle**

22,2 Nombre moyen d'élèves
par classe **en élémentaire**

Second degré

25,1 Nombre moyen d'élèves
par classe **en collège**

30,0 Nombre moyen d'élèves par classe
**dans les formations générales et
technologiques en lycée**

16,7 Nombre moyen d'élèves par classe
**dans les formations
professionnelles en lycée**

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁶⁾

4 246 €

Investissement moyen de l'État
par écolier

4 684 €

Investissement annuel de l'État
par collégien

7 086 €

Investissement annuel de l'État
**par lycéen général et
technologique**

8 903 €

Investissement annuel de l'État
par lycéen professionnel

- (1) Public et privé sous contrat
- (2) Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et Brevet de technicien supérieur (BTS)
- (3) Public et privé sous contrat au 31/12/2021
- (4) Résultats provisoires session juin 2022
- (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2021
- (6) Année civile 2021 dans le public



Infographie chiffres clé de l'académie	p. 2
① 1. Le nouveau projet 2022-2025 de l'académie de Poitiers	p. 5
② 2. Instruire et faire progresser chaque élève	p. 7
2.1. Un plan d'action pour l'école maternelle	p. 8
2.2. Conforter la maîtrise des savoirs fondamentaux	p. 10
2.3. Ancrer la culture de l'évaluation	p. 14
2.4. La voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité	p. 17
2.5. La stratégie numérique au service de la réussite des élèves	p. 20
③ 3. Lutter contre les inégalités	p. 22
3.1. Une école pleinement inclusive	p. 23
3.2. Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte	p. 25
3.3. Réduire les inégalités sociales et territoriales	p. 28
3.4. Donner un nouvel élan à l'orientation	p. 31
3.5. Lutter contre les inégalités filles-garçons	p. 33
④ 4. Faire grandir et s'épanouir	p. 35
4.1. Une attention accrue pour la santé et le bien-être des élèves	p. 36
4.2. Lutter contre le harcèlement : pHARe	p. 38
4.3. Le sport et l'EAC, des leviers d'épanouissement et de réussite des élèves	p. 39
4.4. S'engager pour l'environnement et le développement durable	p. 41
4.5. Vivre ensemble et devenir citoyen	p. 43
⑤ 5. Favoriser le développement professionnel des personnels	p. 45
5.1. Reconnaître et revaloriser les personnels	p. 46
5.2. Renforcer la formation des personnels au plus près des besoins	p. 48

Annexes

- Infographie protocole sanitaire
- Infographie répartition des effectifs académiques et départementaux
- Infographie budget académique
- Infographie répartition des moyens

1. LE NOUVEAU PROJET 2022-2025 DE L'ACADÉMIE DE POITIERS



© Stéphanie Lacombe - MENJ



Excellence, égalité et bien-être au cœur du nouveau projet académique

À RETENIR

- Sur la base du diagnostic du précédent projet et des enseignements tirés de la crise sanitaire depuis 2020, une réflexion est menée sur le nouveau projet académique.
- **Un fil conducteur** : quelle École voulons-nous pour nos élèves, pour nos personnels et pour nos territoires, après la crise sanitaire ? Comment ensemble pouvons-nous construire cette École ?
- **Cette réflexion intègre 4 grands défis** : le rôle d'ascenseur social de l'école ; le numérique ; les valeurs de la République ; la cohésion et l'engagement de la communauté éducative.
- **En février 2022, une consultation publique**, menée auprès de l'ensemble des personnels de l'académie, des parents, des élèves, des partenaires des collectivités territoriales, du monde économique et associatif a permis d'affiner, voire réorienter la réflexion initiale.

🕒 QUATRE GRANDS AXES IDENTIFIÉS

- Pour tous les élèves, des parcours scolaires ambitieux
- Une pédagogie numérique au service des apprentissages
- Vivre ensemble et devenir citoyen
- Cohésion et valorisation de l'engagement des personnels

Ce nouveau projet académique, **effectif dès la rentrée 2022 pour 3 ans, énonce les priorités d'actions collectives et constitue un point d'appui pour les projets de service dans les administrations, et les projets d'écoles et d'établissements.** La concertation nationale qui s'engagera à partir de septembre 2022 viendra également alimenter cette réflexion locale. Toutes et tous pourront ainsi inscrire leur quotidien au service d'objectifs communs : la réussite professionnelle des personnels et la réussite scolaire des élèves.

Chacun de ces axes est présenté à partir de chiffres et citations, extraits de la consultation publique. Ils sont représentés de manière graphique, clin d'oeil à la cité internationale de la bande dessinée d'Angoulême avec laquelle de nombreux établissements et écoles travaillent.

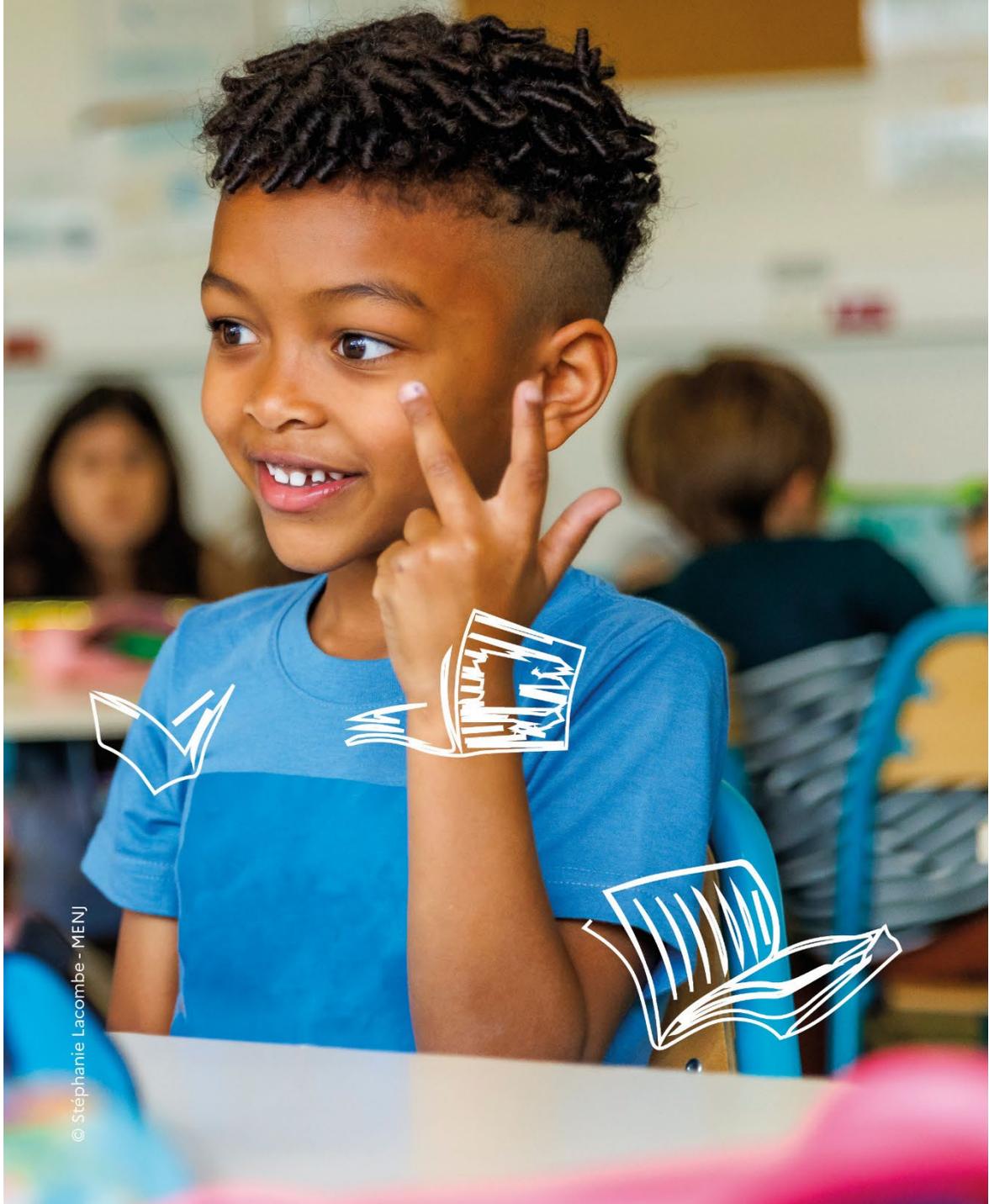
Le projet académique est à télécharger ici :
ac-poitiers.fr/la-politique-de-l-academie-de-poitiers-121487



Participation à la concertation sur le nouveau projet académique

- 10 365 répondants :**
- 40 % de personnels de l'académie dont 77 % d'enseignants
 - 47 % de parents d'élèves
 - 12 % d'élèves dont 76 % de lycéens

2. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE



© Stéphanie Lacombe - MENJ



2.1 Un plan d'action pour l'école maternelle

À RETENIR

- **Taux de scolarisation des enfants de 3 ans dans l'académie de Poitiers :**
 - **95,7%** en 2017-2018
 - **97,4%** en 2021-2022
- **La maîtrise des savoirs fondamentaux - la lecture, l'écriture, les mathématiques -** conditionne la réussite scolaire et constitue ainsi l'objectif prioritaire de réduction des inégalités.
- **Cette priorité est réaffirmée et engagée dès l'école maternelle** qui est capitale pour réussir l'entrée dans les apprentissages de tous les enfants et prévenir le risque du décrochage à l'adolescence.

🕒 RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES FAMILLES

Favoriser la scolarisation dès 3 ans

L'académie de Poitiers a signé dans les 4 départements des conventions de partenariats entre les directions départementales des services de l'éducation nationale (DSDEN), la CAF et les collectivités territoriales (mairies, associations des maires, conseils départementaux) :

- **Renforcer** le partage d'informations
- **Mieux identifier les enfants en âge d'être scolarisés (3 ans)** afin de ne laisser aucun enfant éloigné de l'école.

Accompagner les familles dans la scolarité de leur enfant en maternelle

- **Un nouveau flyer « Être prêt pour l'école maternelle »** : un outil pour accompagner les familles vers une meilleure connaissance de l'école et de ses partenaires. Lancé en avril dernier à l'échelle académique auprès des familles, des écoles et des partenaires (collectivités, CAF, services Petite Enfance...) sa diffusion se poursuivra tout au long de l'année scolaire en 2022-2023.
- **La semaine de l'école maternelle** : temps fort depuis plusieurs années dans l'académie de Poitiers, la semaine de la maternelle montre le quotidien des élèves. Elle vise ainsi à rendre lisibles les fonctionnements et faire comprendre les diverses situations d'apprentissages de développement du langage, de découverte et d'épanouissement tout au long du parcours à l'école maternelle. L'édition 2023 qui se déroulera du 3 au 7 avril aura pour fil rouge « Le lien école-famille »

© PRÉPARER AUX APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

L'année 2022-2023 sera une année de maturation et d'un nouvel investissement pédagogique, matériel et humain autour de l'école maternelle et de la continuité entre les cycles 1 (maternelle) et 2 (CP, CE1, CE2) notamment au travers de **la formation des professeurs**.

- **Une priorité sur l'acquisition du langage** pour mieux préparer les élèves à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
- **Des ressources sont mises à disposition des professeurs pour concevoir un enseignement efficace et adapté** permettant : d'assurer un enseignement régulier et structuré du langage dans toutes les classes de l'école maternelle ; d'asseoir les premiers apprentissages mathématiques ancrés dans des pratiques quotidiennes et dans le vécu des jeunes élèves pour donner du sens aux apprentissages.



2.2 Conforter la maîtrise des savoirs fondamentaux

À RETENIR

- En 2022, poursuite de la priorité donnée au français, notamment la maîtrise de la lecture de l'écriture et des mathématiques : dans les enseignements dispensés aux élèves et dans la formation continue des professeurs des écoles avec les plans français et mathématiques.
- Plan mathématiques
 - 3 920 professeurs des écoles de l'académie formés depuis le lancement en 2019 (46,2 %)
 - 1 272 en 2022-2023
- Plan français
 - 2 754 professeurs des écoles de l'académie formés depuis le lancement en 2020 (32,6%)
 - 1 179 en 2022-2023
- Une attention particulière portée sur le niveau 6^e, dernière année du cycle 3 (CM1-CM2-6^e) pour consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux.

🕒 REUSSIR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE, DE L'ÉCRITURE ET DES MATHÉMATIQUES

Poursuite et amplification des plans mathématiques et français

Les plans mathématiques et français permettent de faire bénéficier à chaque enseignant du 1^{er} degré d'une formation renforcée de proximité, répondant à ses problématiques quotidiennes : des petits groupes de 6 à 8 professeurs des écoles organisés en « constellations », sont formés de manière intensive sur une thématique de travail choisie par chaque constellation. **Un objectif sur 6 ans : 15 %** des professeurs des écoles formés chaque année

En 2022-2023, en complément de ces deux plans nationaux et des formations académiques dans ces deux domaines, l'académie de Poitiers proposera également :

- Des formations ciblées pour renforcer l'expertise des formateurs
- 2 séminaires académiques ouverts à tous les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription

Généralisation de l'expérimentation MATHebdo en 2022- 2023

Une action portée par la Vienne et qui propose de manière ludique aux **élèves de la maternelle au CM2 de résoudre 10 problèmes par semaine.**

Un objectif : améliorer les compétences des élèves en résolution de problèmes.

En savoir plus : <https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden86-pedagogie/spip.php?article2367>

Une attention particulière sur le niveau 6^e

- **Le plan mathématiques, initié à l'école primaire s'étend également au niveau 6^e** : l'académie s'appuie sur son organisation territoriale en réseau ECLORE (École, Collège, Lycée pour la réussite des élèves) pour déployer ce **plan de formation en inter degrés**.
- Les évaluations nationales de 6e pour chaque élève au mois de septembre, donneront aux professeurs des repères pour analyser les besoins des élèves, proposer les dispositifs d'accompagnement nécessaire dans la classe (remédiation, approfondissement) mais aussi en hors la classe avec "Devoirs faits",
- **A partir de la rentrée 2022**, les collèges auront la possibilité d'expérimenter de nouvelles organisations pédagogiques pour mieux assurer la liaison Ecole-Collège et la continuité des apprentissages des fondamentaux.

Une section internationale (SI) espagnole au collège REP+ Pierre Mendès France de La Rochelle à la rentrée 2022

Objectifs : favoriser l'égalité des chances ; Renforcer la liaison entre les écoles et le collège pour préparer les élèves à l'entrée en SI espagnole et à la diversité linguistique

18 élèves de 6^e issus des écoles de secteur bénéficient de cette SI : Ils suivront des « enseignements spécifiques » de 3h de littérature espagnole et 3h de langue vivante (LV1) espagnole avec un enseignant d'espagnol natif ; 1h30 d'histoire-géographie en langue espagnole assurée par un enseignant histoire-géographie ; des heures ponctuelles en langue consacrées à des projets pédagogiques tout au long de l'année solaire.

Favoriser la mixité sociale dans les collèges accueillant des publics fragiles

- **Ouverture de l'enseignement facultatif « Français culture antique »** aux collèges Jean Rostand de Thouars (79) et George Sand de Châtellerauld (86)
- **Ouverture de l'enseignement facultatif « Langues et cultures antiques (LCA) – Grec »** au collège France Bloch Serazin de Poitiers (86)
- **Ouverture d'une section internationale « Espagnol »** au collège Pierre Mendes-France de La Rochelle (17)
- **Ouverture d'une langue vivante 2 « Chinois »** au collège Jules Verne de Buxerolles (86)

Encourager l'ouverture Européenne

- **Ouverture de classes bilangues**
 - Anglais-Espagnol au collège Le Petit Mairat de Montemboeuf (16)
 - Anglais- Espagnol au collège Michelle Palet d'Angoulême (16)
 - Anglais-Allemand au collège Pierre et Marie Curie de Niort (79)
 - Anglais –Espagnol au collège Marie de la Tour d'Auvergne de Thouars (79)
- **Ouverture de l'enseignement facultatif « Langues et cultures européennes » au collège**
 - Espagnol au collège Norbert Casteret à Ruelle sur Touvre (16)
 - Anglais au collège Maurice Calmel de Marans (17)
 - Anglais au collège Georges David de Mirebeau (86)

Pix : pour évaluer, développer et certifier les compétences numériques

Pix est un service public en ligne ayant pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques tout au long de la vie. Il permet à la fois d'évaluer, développer et de certifier les compétences numériques.

Depuis la rentrée 2021, la certification Pix est obligatoire pour les élèves des classes de 3^e, de de 1^{re} et terminale en lycée, en dernière année de CAP et pour les étudiants en dernière année de BTS et CPGE.

En 2021-2022 :

- **35 459** élèves ont passé la certification Pix : **17 803** élèves de 3^e; **11 329** élèves de terminale générale et technologique ; **2 612** élèves de terminale professionnelle ; 651 élèves de 2^{ème} année de CAP ; **2 060** étudiants de 2^{ème} année de BTS ; **375** étudiants en 2^{ème} année de CPGE.
- **287** collèges, lycées ou Érea soit **97 %** des établissements du 2d degré ont finalisé des sessions de certification : **197** collèges et **90** lycées ou EREA

En 2022-2023 dans l'académie de Poitiers

- **Un accompagnement renforcé des élèves** sur l'ensemble des 16 compétences numériques certifiées par Pix ;
- **Mise en œuvre de l'expérimentation de la certification « Professeurs experts »** pour les enseignants des 1^{er} et 2d degrés s'inscrivant dans une démarche de certification des compétences numériques du métier d'enseignant sur la plateforme Pix-édu, en partenariat avec le Réseau Canopé.

Poursuite du déploiement de l'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques (NSI) » pour favoriser l'orientation vers les disciplines scientifiques

Dans le monde numérique qui nous entoure, le nouvel enseignement de la spécialité NSI a pour objectif **de donner une culture numérique nécessaire pour la vie personnelle comme professionnelle**. Il permet de comprendre le fonctionnement d'un algorithme, le langage de programmation, la notion de base de données et d'apprendre les bases de la programmation. **Les perspectives de poursuite d'études sont pléthoriques dans de nombreux domaines:** intelligence artificielle, sécurité informatique, gestion de données, etc.

Dans l'académie de Poitiers, poursuite du déploiement de NSI sur l'ensemble du territoire académique :

- Permettre à davantage d'élèves de bénéficier de cet enseignement et **sensibiliser plus particulièrement les jeunes filles** à cet enseignement scientifique ;
- **29** établissements **soit 57 % des lycées proposent NSI à la rentrée 2022 dont 2 ouvertures** aux lycées Louis Audouin Dubreuil à Saint-Jean D'Angely (17) et André Theuriet à Civray (86).

- **Diverses actions pour susciter des vocations autour de NSI**

- **La Cordée de la réussite au lycée Paul Guérin à Niort**, impliquant les élèves du collège d'éducation prioritaire Jean Zay et des étudiants de l'IUT vise à favoriser les rencontres entre élèves et étudiants autour de projets partagés : travail sur le codage, découverte des métiers des données, etc.
- **Les trophées NSI** encouragent le travail en équipe et valorisent l'enseignement de la spécialité NSI en mettant en avant et en récompensant des projets informatiques réalisés par les élèves dans le cadre de cet enseignement.
- **Projet « un scientifique – une classe : chiche ! »** : permet à des chercheurs dans le domaine de l'informatique d'intervenir dans des classes de seconde pour présenter leurs parcours et métiers ainsi que de donner quelques clés de compréhension sur l'évolution du monde numérique.

Introduction des mathématiques dans le tronc commun en classe de première générale

Pour cette année 2022-2023, cet enseignement pourra être suivi à titre facultatif par les élèves de 1^{re} n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques. Cet enseignement, intégré à l'enseignement scientifique permettra également aux élèves de poursuivre le cas échéant en terminale avec l'option mathématiques complémentaires en classe de terminale. Des dispositions définitives seront mises en place à la rentrée 2023 dans l'objectif de renforcer la place des mathématiques au lycée général et d'y assurer un enseignement pour tous.



2.3 Ancrer la culture de l'évaluation

À RETENIR

- **Les évaluations nationales** permettent de donner aux professeurs des repères pour identifier les besoins de leurs élèves, y apporter des réponses adaptées et enrichir leurs pratiques pédagogiques. Elles servent aussi d'outil aux recteurs et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) pour analyser les besoins de leur territoire et orienter leur action auprès des professeurs par un accompagnement et un plan de formation adaptés. C'est pourquoi nous devons nous en emparer à tous les niveaux pour faire réussir nos élèves et les conduire sur le chemin de la réussite.
- **À la rentrée 2022, une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 et de 4e** est mise en place afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité obligatoire
- **L'évaluation des établissements du second degré**, engagée en 2020, est une nouveauté dans le paysage éducatif dont les équipes se sont saisies au service de la réussite de leurs élèves. **Elle sera poursuivie en cette rentrée scolaire et amorcée dans le premier degré.**

© DES EVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis 2018, **des évaluations nationales en français et en mathématiques** (début CP, mi-CP, début CE1, début 6e). Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), elles mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève.

Ces évaluations sont des appuis essentiels pour :

- **Identifier la difficulté scolaire et y répondre** immédiatement ;
- **Renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles**, avec des modalités de restitution aux parents qui feront prochainement l'objet d'améliorations ;
- **Éclairer le travail collectif au sein de l'école** et améliorer le suivi et l'accompagnement assuré par les inspecteurs.

Dans cette même logique, et pour permettre un suivi encore plus fin des acquis des élèves entre le CE1 et la 6^e ainsi qu'entre la 6^e et la 3^e, **deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4e – seront expérimentées à la rentrée**, avant d'être généralisées en 2023-2024.

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089>

© UN SYSTEME D'ÉVALUATION AU SERVICE DES PROJETS D'ÉCOLES ET D'ÉTABLISSEMENTS

L'évaluation des écoles et des établissements scolaires a pour finalité l'amélioration des apprentissages des élèves, de leurs parcours et de leur bien-être. Elle combine auto-évaluation et évaluation externe.

Le processus d'auto-évaluation

Tout en tenant compte du contexte territorial, ce processus permet à chaque école et établissement d'évaluer : **les parcours de ses élèves ; la qualité du climat scolaire** et le bien-être de ses élèves ; **sa stratégie et son fonctionnement ; son environnement partenarial et institutionnel**. Cette analyse débouche sur des orientations stratégiques qui préfigurent le projet d'établissement ou d'école.

L'évaluation des écoles et des établissements dans l'académie de Poitiers

L'académie est pleinement engagée depuis 2 ans dans le processus d'évaluation systémique des établissements scolaire. **Un accompagnement académique est également proposé à l'ensemble des établissements concernés.**

Il se décline en deux temps de formation portant sur la démarche d'auto-évaluation et d'évaluation externe. Des outils statistiques et un appui pour la mise en œuvre d'enquêtes qualitatives et quantitatives à destination de l'ensemble des membres de la communauté éducative sont mis à disposition. Une équipe de suivi composée d'inspecteurs et de personnels de direction est mobilisée.

- **Dans le 2d degré : 40 %** des établissements déjà évalués depuis 2020 soit **112** collèges et lycées au total ; **En 2022-2023 : 66** établissements publics et privés seront concernés (40 collèges, 9 lycées professionnels, 16 lycées généraux et technologiques)
- **Dans le 1er degré : 221** écoles ont déjà expérimenté 2021-2022 avec **22** écoles ; **en 2022-2023 : 271** écoles seront engagées soit **18%** des écoles de l'académie. **12 heures** de formation seront organisées pour accompagner les équipes pédagogiques concernées.

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

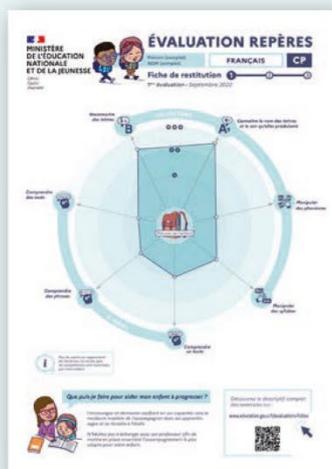
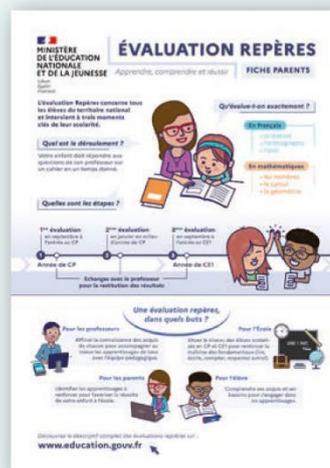
OBJECTIFS

1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

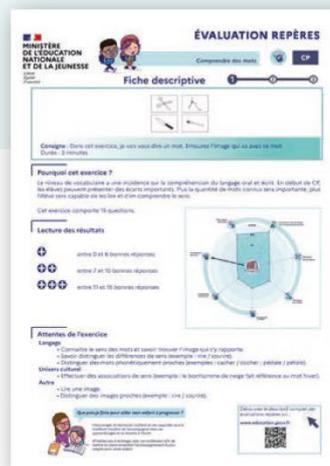
- 1** Une fiche de présentation des évaluations
- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
 - Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation



- 2** Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques
- Des niveaux **+**, **++**, **+++** pour symboliser la montée en compétences
 - Une modélisation en radar pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
 - Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



2.4 La voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité

À RETENIR

- **La transformation engagée du lycée professionnel est poursuivie.** L'organisation de la classe de seconde par famille de métiers, la co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, la réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves sont autant d'avancées pédagogiques qui concourent à l'attractivité de la voie professionnelle et la réussite des élèves.
- **Un accompagnement renforcé sera mis en place pour les élèves qui se destinent à une insertion professionnelle rapide :** l'accent sera mis sur **la formation aux techniques de recherche d'emploi** et au **renforcement des compétences professionnelles** en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois ; **les périodes de formation en milieu professionnel** seront replacées au centre des dispositions pédagogiques, en redoublant d'effort pour accompagner les élèves les plus fragiles dans l'identification d'entreprises d'accueil.
- Une pédagogie adaptée sera développée pour **favoriser également les poursuites d'études après le baccalauréat professionnel**, notamment en section de technicien supérieur (STS).

🕒 « AVENIR PRO » POUR FACILITER L'ACCÈS A L'EMPLOI DES BACHELIERS PROFESSIONNELS :

L'expérimentation Avenir pro, menée en partenariat avec Pôle emploi, vise à proposer aux élèves de terminale professionnelle et CAP **un accompagnement à l'insertion professionnelle** par un conseiller pôle emploi. Les temps d'intervention des conseillers de Pôle emploi sont intégrés dans les heures d'accompagnement personnalisé ou le module insertion professionnelle. Les conseillers de Pôle emploi interviennent auprès des élèves sur des temps collectifs et individuels.

Des actions ciblées proposées par les conseillers de Pôle emploi

- **Définition du projet professionnel**
- **Savoir-être professionnel** : apprendre à les identifier, les développer et les valoriser
- **Connaissance du marché du travail** (national, local, secteurs, marché caché, prospective...), notamment à travers des rencontres de professionnels
- **Techniques de recherche d'emploi** : stratégie de recherche d'emploi et soutien dans l'acquisition des outils (CV, préparation aux entretiens,)
- **Maîtrise des outils digitaux** en fonction des besoins de chaque jeune
- Co-construction et mise en œuvre du **plan d'action**

3 lycées de l'académie de Poitiers étaient engagés dans l'expérimentation, « Avenir Pro » en 2021-2022 : lycées du Haut Val de Sèvre de Saint-Maixent L'École (79), Marc Godrie de Loudun (86) et Les Grippeaux de Parthenay (79).

En 2022-2023, l'expérimentation sera poursuivie et étendue à d'autres lycées professionnels.

© UNE CARTE DES FORMATIONS CIBLÉE SUR L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION ET RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES

- **Ouverture du bac professionnel « Métiers du commerce et de la vente »** au lycée Le Verger de Châtellerault (86)
- **Ouverture d'une mention complémentaire « Services numériques aux organisations (SNO) »** au lycée Le Dolmen de Poitiers (86)
- **Ouverture du BTS « Mécatronique navale »** au lycée Rompsay de La Rochelle (17)
- **Augmentation de la capacité d'accueil du BTS « Analyses de biologie médicale »** au lycée La Venise Verte de Niort (79)

© UN NOUVEAU CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS LABELLISÉ : NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0

Un campus innovant à rayonnement régional unique qui embarque toutes les filières professionnelles

- **Un pôle d'excellence** en pointe sur la formation aux métiers d'avenir avec l'intégration du numérique ;
- **Une labellisation « Talents et Territoires »** par la Région Nouvelle-Aquitaine;
- Un co-portage région académique et conseil régional Nouvelle-Aquitaine, avec une implication forte de l'Université de Poitiers et du Futuroscope.
- **Un consortium de 15 partenaires** à dimension régionale ou nationale et une mise en réseau de lycées, d'entreprises, d'établissements de formation supérieure et d'organismes de formation continue
- Un budget de 15 millions d'euros sur 5 ans
- Une aide publique du plan France 2030 à hauteur de 10 millions d'euros sur 5 ans

Des parcours de formation professionnelle 4.0 répondant aux enjeux et aux besoins du monde économique et de la société

- **Création et la diffusion d'outils numériques sur 7 domaines de la formation professionnelle :** production industrielle, maintenance industrielle, transition énergétique et bâtiments connectés, bâtiments intelligents au service de l'autonomie de la personne, ...)
- **Équipement de 210 lycées de la région Nouvelle Aquitaine** en dispositifs pédagogiques de réalité virtuelle
- À terme, **plus de 10 000 apprenants par an** dont la formation professionnelle sera enrichie par ces outils sur la région académique

Un campus incarné sur la technopole du Futuroscope

- Des lieux de recherche et développement (Futurolab avec l'ENSMA et l'Université de Poitiers).
- Des lieux de formation (le lycée LP21 et les ateliers départementaux de Réseau Canopé).
- Un site totem situé au cœur du Parc du Futuroscope, au sein d'un pavillon dédié au numérique pour l'éducation et la formation.

Des actions déjà engagées

- Un premier outil en réalité virtuelle est déjà utilisé depuis 2 ans en Baccalauréat « Procédés de la Chimie » au lycée
- Un groupe de professeurs travaille actuellement sur la scénarisation d'activités en maintenance industrielle avec le clone digital d'une ligne de conditionnement de l'entreprise Quadripack à Saint-Benoit

La semaine des lycées professionnels

Elle s'adresse à un public large : les jeunes, notamment les collégiens et leurs professeurs principaux, les familles, les acteurs du monde économique, etc. Cette semaine est une occasion privilégiée de **valoriser l'excellence et l'originalité de la voie professionnelle** tant dans l'organisation de ses enseignements (familles de métiers), dans les pédagogies (co-intervention, chef-d'œuvre, pédagogie par projet, travail en équipe, enseignement nouveau de la philosophie), que dans la **diversité des parcours possibles** (apprentissage, alternance, mobilité internationale, emploi ou poursuite d'études), et **des lieux d'accueil** (CMQ, internats, etc.) Elle généralement lieu en décembre de chaque année.



2.5 La stratégie numérique au service de la réussite des élèves

À RETENIR

- La mise en œuvre de la continuité pédagogique a permis les deux dernières années de renforcer l'appropriation des usages pédagogiques du numérique par les enseignants et les élèves. Il s'agit cette année scolaire de prolonger cette transformation au bénéfice des apprentissages.
- Enseigner et apprendre au XXI^e siècle, c'est enseigner et apprendre avec le numérique : il s'agit de **conduire cette transition numérique à l'école en étant attentif à sa valeur ajoutée pédagogique.**
- **Dans l'académie de Poitiers, une transition numérique déjà bien engagée :**
 - **322 écoles** qui bénéficient du socle numérique de base
 - **1 territoire numérique éducatif** dans la Vienne : un investissement de l'Etat à hauteur de 5,6 millions d'euros d'engagement de l'État
 - **1 campus des métiers et des qualifications** « Numérique pour l'éducation et la formation professionnelle 4.0 ».

© « UNE PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES » : UNE DES AMBITIONS DU NOUVEAU PROJET ACADEMIQUE

Quatre grandes priorités

- **Développer l'accompagnement des enseignants** pour mieux utiliser les plus-values du numérique dans les apprentissages, en s'appuyant sur la recherche et les entreprises de la Edtech.
- **Développer chez les jeunes une citoyenneté numérique** : acquisition d'un esprit critique face à l'information et aux réseaux sociaux ; sensibilisation à la transition écologique et à la notion d'identité numérique.
- **Accompagner les parents** face à cette mutation profonde,
- **Renforcer les liens avec les collectivités** pour déployer une stratégie partagée du numérique pour l'éducation.

LE TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DE LA VIENNE

Le dispositif territoire numérique éducatif de la Vienne, seul département engagé en Nouvelle-Aquitaine a été officiellement lancé en mai dernier avec la signature de deux conventions de partenariat entre, d'une part, le rectorat de Poitiers et la Banque des territoires et le Département de la Vienne et la Banque des territoires, d'autre part.

L'officialisation des engagements permet de libérer les fonds pour

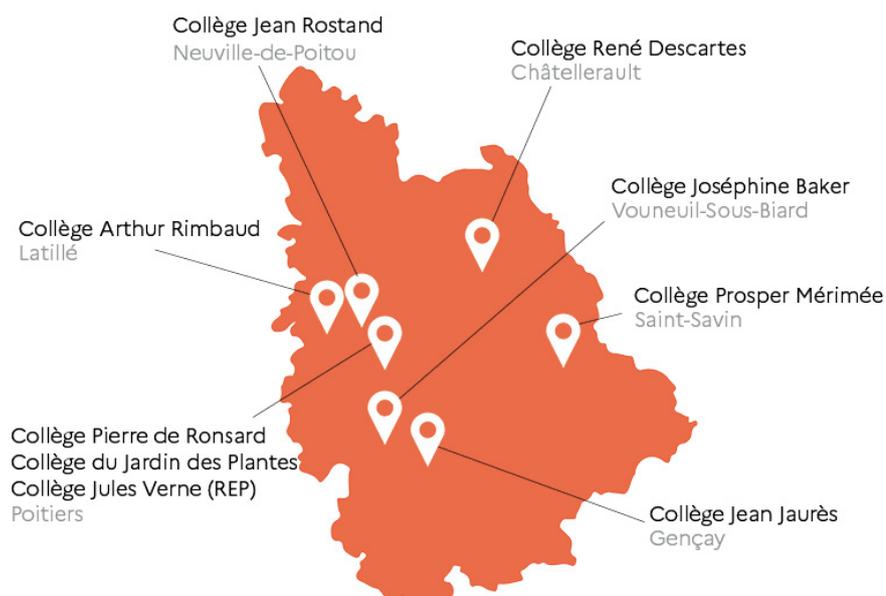
- **L'équipement numérique des établissements**
- **La formation des enseignants,**
- **la production de ressources,**
- **L'accompagnement des familles.**

Neuf collèges publics pilotes

Le Département de la Vienne et le rectorat de l'académie de Poitiers ont ciblé neuf collèges publics pour lesquels le dispositif sera déployé de façon spécifique. Sept de ces collèges ont été retenus **pour mailler le territoire départemental**, et deux collèges, Joséphine Baker et Pierre de Ronsard, parce qu'ils disposent d'atouts particuliers (usages ou équipements).

Un collège pilote dispose du très haut débit, s'engage vers un déploiement plus massif des usages pédagogiques du numérique, et bénéficie d'équipements (salle de formation 2.0, salle des création de média, matériel d'immersion pédagogique, fablab, etc.), d'accompagnement et de formation pour ses personnels, ainsi que de ressources numériques.

De façon complémentaire, tous les collèges du département bénéficieront de certains équipements, mais aussi d'un nouvel espace numérique de travail, de ressources numériques mis à disposition des élèves et des enseignants.



TNE : des écoles pilotes

Ces écoles sont en cours de sélection : elles seront au nombre de 42 chaque année, soit 126 pour l'ensemble du dispositif. Dans ces écoles, les apprentissages fondamentaux, notamment en français, mathématiques et langues vivantes étrangères seront augmentés par le numérique. Elles bénéficieront d'un équipement adapté, mais aussi d'accompagnement et de formation.

L'objectif complémentaire, pour chacune des écoles du département est d'atteindre, en lien avec les collectivités, un ensemble d'équipements numériques appelé socle numérique de base.

3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





3.1 Une école pleinement inclusive

À RETENIR

- Près de **12 000 élèves en situation de handicap** sont scolarisés dans l'académie : **86 %** d'entre eux le sont dans une école, un collège ou un lycée (en classe ordinaire, avec l'appui d'un dispositif inclusif ou d'une unité d'enseignement). Cette **progression de 11 % en 5 ans** s'accompagne d'un déploiement du service public de l'école inclusive.
- En parallèle de la **consolidation d'une École pleinement inclusive**, en 2022-2023 une attention toute particulière sera portée à la **relation avec les familles** avec la systématisation des rencontres et la facilitation des démarches (aménagements de scolarité et d'examen).
- La poursuite de la revalorisation des **accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)**, sera opérée. La possibilité effective pour celles et ceux qui le souhaitent de travailler à temps complet, sur temps scolaire ou périscolaire, seront au cœur des travaux de l'année à venir.

🕒 UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES

Pour accompagner et simplifier les démarches des familles des élèves en situation de handicap, plusieurs dispositifs :

- **Une cellule d'écoute et de réponse** aux familles dans chaque département pour une prise de contact en amont de la rentrée pour mieux préparer celle-ci ;
- **Une cellule nationale Aide handicap École** est joignable toute l'année via un numéro vert unique : **0805 805 110** ;
- **Mise en place d'une commission spécifique d'affectation** : instance départementale chargée de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation ;
- **Des entretiens d'accueil avec** la famille, l'enseignant de la classe dans le 1er degré ou le professeur principal dans le second degré, et le ou les AESH (lorsque l'élève est accompagné), de la pré-rentrée aux congés d'automne ;
- **Une simplification** des procédures d'aménagement d'épreuves ;
- **La création** d'un livret de parcours inclusif évolutif depuis l'automne 2021.

🕒 ASSURER UNE SCOLARISATION DE QUALITÉ PRENANT EN COMPTE LES BESOINS ÉDUCATIFS DE CHAQUE ELEVE

- Prioriser l'**accessibilité des apprentissages** en lien avec l'encadrement pédagogique : la dimension inclusive est intégrée à la formation des formateurs académiques, la formation au déploiement des pratiques inclusives d'un groupe d'appui et d'enseignants ressources dans les établissements du 2d degré
- Renforcer le **déploiement des dispositifs inclusifs**, du matériel pédagogique, des AESH,... pour un environnement scolaire adapté à la diversité des élèves.
- Mobiliser **les professionnels du handicap et des MDPH** en appui de l'accessibilité scolaire.

ÉCOLE INCLUSIVE : CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : ÉTAT DES LIEUX

11 906 élèves en situation de handicap dont **86%** scolarisés dans une école ou un établissement scolaire ; **58%** bénéficient d'une aide humaine soit **+ 2 points** par rapport à la rentrée 2021

4 860 élèves dans le 1^{er} degré

4 798 élèves dans le 2^d degré

2 248 dans les unités d'enseignements des secteurs médico-social et sanitaire dont **553** dans les **89** unités implantées dans les écoles et établissements scolaires

DEUX-SÈVRES

élèves dans le 1^{er} degré

1 106

élèves dans le 2^d degré

1 184

élèves en unités d'enseignements des secteurs médico-social et sanitaire

453

CHARENTE-MARITIME

élèves dans le 1^{er} degré

1 635

élèves dans le 2^d degré

1 818

élèves en unités d'enseignements des secteurs médico-social et sanitaire

743

VIENNE

élèves dans le 1^{er} degré

1 019

élèves dans le 2^d degré

939

élèves en unités d'enseignements des secteurs médico-social et sanitaire

528

CHARENTE

élèves dans le 1^{er} degré

1 100

élèves dans le 2^d degré

857

élèves en unités d'enseignements des secteurs médico-social et sanitaire

524



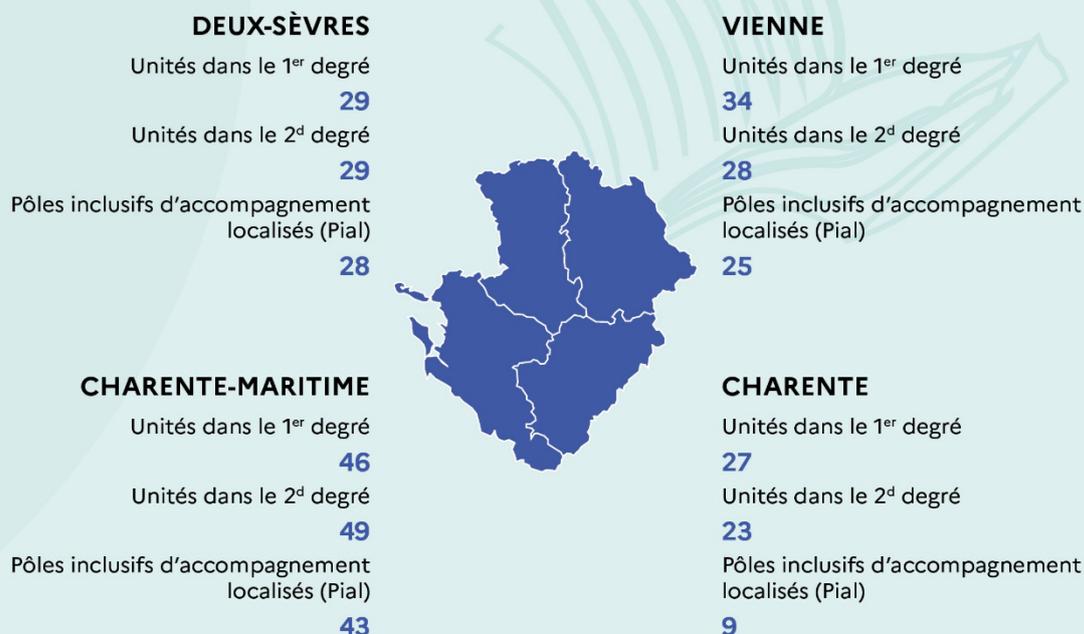
2 923 Accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH)

+ 1 213 emplois (en ETP) d'AESH créés depuis 2017 dont **30** à la rentrée 2022

265 Unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis) dont **5** créées à la rentrée 2022

I **136** dans le 1^{er} degré et **129** dans le 2^d degré

105 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)



DÉPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL AUTISME :

10 Unités d'enseignements maternelle ou élémentaire autisme (UEMA/UEEA)

- **2** UEMA en Charente
- **3** UEMA et **1** UEEA Charente-Maritime
- **2** UEMA dans les Deux-Sèvres
- **2** UEMA dans la Vienne



4 Dispositifs d'autorégulation* permettant la scolarisation inclusive d'élèves autistes en classe ordinaire avec un enseignant en surnombre et l'appui d'une équipe du secteur médico-social

- **1** à l'école élémentaire Jules Ferry d'Angoulême (16)
- **1** à l'école élémentaire de St Rogatien de La Rochelle (17)
- **1** à l'école Ernest Pérochon de Niort (79)
- **1** à l'école Pablo Neruda à Poitiers (86)

1 professeur ressource autisme dans chaque Service départemental de l'école inclusive



3.2 Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte

À RETENIR

- Le **dédoublé** des classes dans les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire est un marqueur fort de la lutte contre les inégalités. Le **plafonnement hors éducation prioritaire des classes de grande section, CP et CE1 à 24 élèves** permet également d'améliorer les conditions d'apprentissage à un âge déterminant pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.
- Cette année, les collèges expérimenteront de nouvelles organisations pédagogiques en classe de sixième pour mieux accompagner la transition entre l'école et le collège, donner sa pleine cohérence au cycle 3 et renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, notamment en mathématiques. La priorité sera donnée aux collèges dont les résultats aux évaluations nationales révèlent des difficultés spécifiques.
- L'accompagnement personnalisé et le dispositif Devoirs faits seront pleinement investis pour renforcer les acquis de tous les élèves dans les savoirs fondamentaux.

📍 LA POURSUITE DES DÉDOUBLEMENTS DE CLASSE EN EDUCATION PRIORITAIRE

- **Un objectif** : combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles

14 Réseaux d'éducation prioritaire (REP) dans l'académie de Poitiers

- 10 REP
- 4 REP+ (renforcés)

3 349 élèves de l'académie bénéficient du dédoublement de classes en GS*, CP et CE1 en REP et REP+ à la rentrée 2022

- 838 en Charente
- 721 en Charente-Maritime
- 715 dans les Deux-Sèvres
- 1 183 dans la Vienne

* GS : grande section de maternelle

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DE DOUBLÉS DANS L'ACADÉMIE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CP REP+	100 % de CP dédoublés 44 classes à 12	100 % de CP dédoublés	100 % de CP dédoublés	100 % de CP dédoublés	100 % de CP dédoublés	100 % de CP dédoublés
CE1 REP +		100 % de CE1 dédoublés 35 classes à 12	100 % de CE1 dédoublés	100 % de CE1 dédoublés	100 % de CE1 dédoublés	100 % de CE1 dédoublés
CP REP		100 % CP dédoublés 62 classes à 12	100 % CP dédoublés	100 % CP dédoublés en	100 % CP dédoublés en	100 % CP dédoublés en
CE1 REP			100 % de CE1 dédoublés 54 classes à 12	100 % de CE1 dédoublés	100 % de CE1 dédoublés	100 % de CE1 dédoublés
GS* REP/ REP+				30 % de GS 34 classes à 12	63,4 % de GS 54 classes à 12	97 % de GS 77 classes à 12
Nombre total bénéficiant du dispositif	482 élèves	1 601 élèves	2 315 élèves	3 098 élèves	3 020 élèves	3 349 élèves

PLAFONNEMENT DES GS, CP ET CE1 A 24 HORS EDUCATION PRIORITAIRE

93 % des classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire bénéficient d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022. Soit une hausse de + 13 points par rapport à la rentrée 2021.

1 334 classes concernées

- 449 en Charente
- 317 en Charente-Maritime
- 242 dans les Deux-Sèvres
- 326 dans la Vienne

⊙ ACCOMPAGNER LE TRAVAIL PERSONNEL DES ÉLÈVES : DEVOIRS FAITS AU COLLEGE

En s'adaptant au contexte de chaque établissement, Devoirs faits répond au défi pédagogique que la crise sanitaire a imposé au système éducatif. **Le dispositif s'est enrichi d'une nouvelle dimension avec le développement de e-Devoirs faits**, permettant aux collégiens des milieux ruraux rencontrant des difficultés de transport de bénéficier de l'aide aux devoirs à distance.

- Permettre aux élèves de trouver le soutien nécessaire pour faire leurs devoirs.
- Un programme de justice sociale et d'aide pour les familles
- Un moyen de réduire les inégalités résultant des conditions de travail des élèves à domicile

Une mise en place dès les premiers jours de la rentrée

- Permettre à toujours plus d'élèves de s'engager dans ce dispositif.
- **Renforcer le déploiement de e-devoirs faits sur les territoires les plus fragiles de l'académie**

Devoirs faits dans l'académie de Poitiers

- **31%** des collégiens engagés dans ce dispositif
- **55%** des élèves issus des réseaux en éducation prioritaire renforcée en bénéficient
- **42%** de cet accompagnement est réalisé par des enseignants



3.3 Réduire les inégalités sociales et territoriales

À RETENIR

- La lutte contre les inégalités territoriales s’inscrit dans la continuité de la politique d’éducation prioritaire, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- Au-delà de l’éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d’une meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire, ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :
 - la progressivité dans l’allocation des moyens pour répondre au plus près des besoins des établissements ;
 - le renforcement des partenariats et des coopérations locales, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.

🕒 PETITS DÉJEUNERS GRATUITS

Dans le cadre de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, des petits déjeuners sont offerts aux **élèves des écoles primaires dans les territoires prioritaires**. La distribution des petits déjeuners est assortie de **projets d’éducation à l’alimentation** et fait l’objet de la signature d’une **convention** entre les directions des services départementaux de l’éducation nationale (DSDEN) et les communes ou communautés de communes.

Des ressources actualisées pour mettre en œuvre le dispositif sont mises à disposition de la communauté éducative des écoles maternelles et élémentaires, des directions académiques des services de l’éducation nationale et des collectivités territoriales.

Petits déjeuners gratuits dans l’académie de Poitiers,

- **18** collectivités ont mis en œuvre le dispositif en 2021-2022 ce qui représente un subventionnement total de l’État de **275 536 euros** ;
- **8 013** écoliers ont bénéficié du dispositif

🕒 RENFORCER LES ALLIANCES EDUCATIVES : LE LABEL CITÉS EDUCATIVES

Le label des Cités éducatives vise à **lutter contre les inégalités en rassemblant autour de l’École tous les acteurs qui œuvrent sur le temps périscolaire à l’éducation des enfants et des jeunes, entre 3 et 25 ans, de la petite enfance à l’insertion professionnelle**. Les Cités éducatives reposent sur une gouvernance tripartite, organisée autour du principal du collège, chef de file de la Cité éducative.

Cinq cités éducatives dans l'académie – 8 618 écoliers et collégiens bénéficient du dispositif

- **2 en Charente** : Angoulême et Soyaux soit 3 935 élèves
- **2 dans la Vienne** : Châtelleraut et Poitiers soit 3 233 élèves
- **1 en Charente-Maritime** : La Rochelle soit 1 450 élèves

Deux nouvelles cités éducatives labellisées en 2022 dans l'académie

- **La Cité éducative de Grand Poitiers (86) autour du collège Jules Verne de Buxerolles** : mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur de la liaison CM2 - 6^e, la lecture en partenariat avec l'Afev, l'aide aux devoirs avec l'association Coup de Pouce, l'accueil des enfants allophones
- **La Cité éducative de La Rochelle (17) autour du collège Pierre Mendès France** : Actions spécifiques sur l'accueil des 6^e au collège, mise en place de la Réussite solidaire avec le CCAS, différentes actions autour de la lecture, des arts, de l'éducation physique qui fédèrent les écoles de la cité éducative.

⊙ LES INTERNATS D'EXCELLENCE : UN CADRE AMBITIEUX D'APPRENTISSAGE POUR TOUS

Le développement des internats et leur revitalisation s'inscrivent dans une logique :

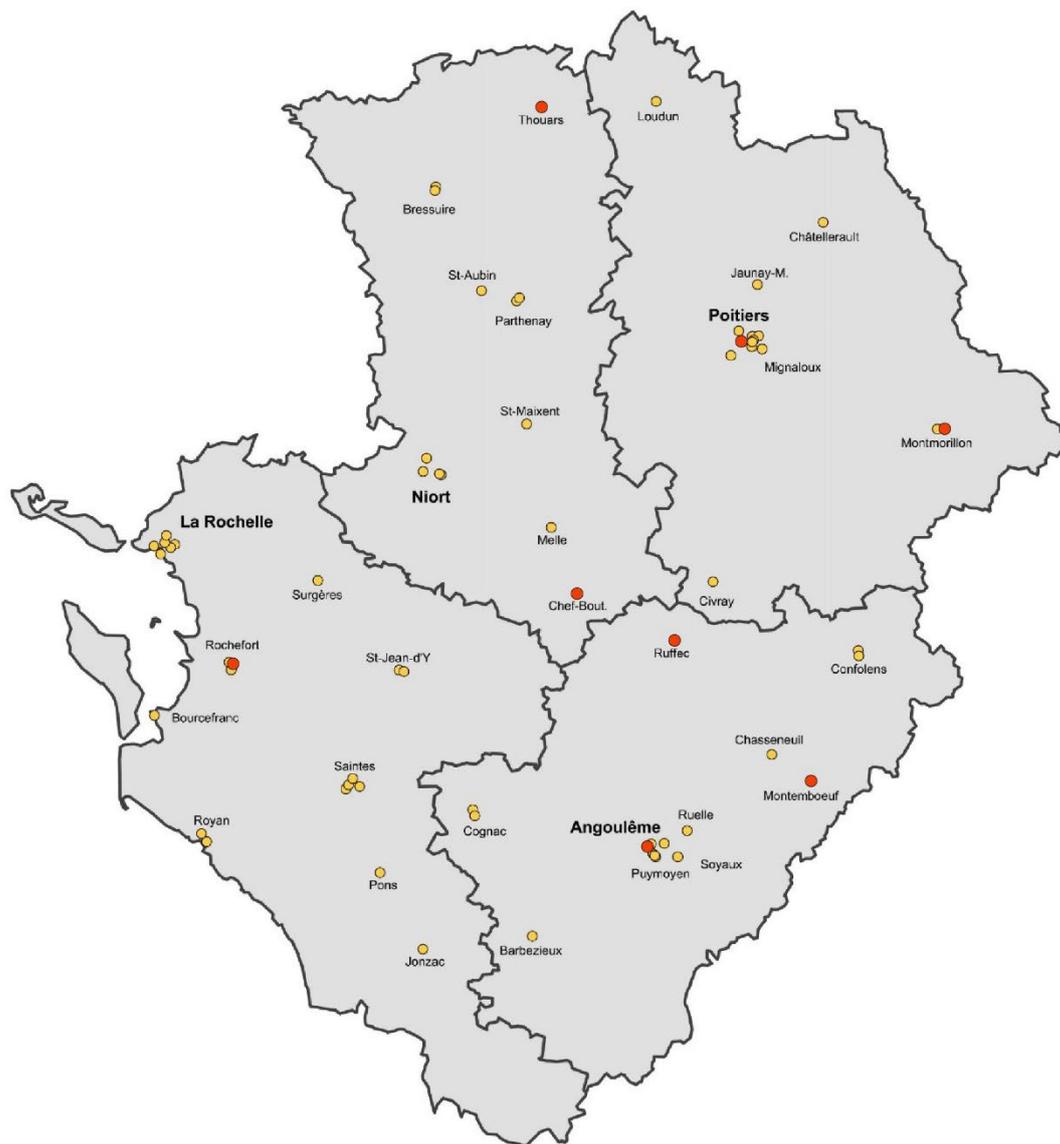
- De **projets pédagogiques et éducatifs attractifs** ;
- D'innovation **éducative et pédagogique** ;
- D'ancrage **territorial** conduit en lien très étroit avec les collectivités territoriales ;
- De **réseau**.

Dans la pratique, l'internat labellisé "Internat d'excellence" est :

- Un internat **ancré dans le territoire** : l'internat d'excellence, partie prenante du développement du territoire, est organisé autour de ses richesses.
- Un internat **thématisé** : les internats, notamment ceux implantés dans les zones rurales, sont thématiques pour offrir aux élèves toutes les chances de réussite et leur faire découvrir des domaines variés. Il s'agit par exemple de : la réussite scolaire, la préparation d'examens, le sport, la culture, l'immersion linguistique, l'informatique, les sciences, etc.
- Un internat **"à la carte"** : plus souple dans son fonctionnement, l'internat d'excellence s'adapte aux besoins des familles et des élèves. Il accueille ces derniers mensuellement, trimestriellement, avant un examen, un jour de semaine, etc.
- Un internat avec une **exigence de soutien** : l'internat offre des modalités de soutien scolaire, et de soutien sur les problématiques sociales et de santé de l'adolescent. Intégré à un réseau, il est animé par un pilotage national et académique.

8 établissements labellisés dans l'académie de Poitiers

- Collège Le Petit Mairat de Montembœuf (16) ;
- Lycée professionnel Louise Michel de Ruffec (16) ;
- Lycée général et technologique Guez de Balzac d'Angoulême (16) ;
- Lycée polyvalent Marcel Dassault de Rochefort (17)
- Lycée professionnel Jean-François Cail de chef Boutonne (79)
- Lycée général et technologique Jean moulin à Thouars (79) ;
- Cité scolaire Jean Moulin de Montmorillon (86) ;
- Lycée Kyoto de Poitiers (86)



© SSA Rectorat de Poitiers
 Sources : Ramses 2021
 Logiciel de cartographie : Macinfo
 Contact : A.LEBRUN, SSA

Implantation des internats
 ● internats d'excellence



3.4 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

Les plus informés des élèves sont ceux qui, souvent, poursuivront les études les plus longues et auront les meilleures conditions pour construire progressivement leur parcours. Cette année, des **collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers** à partir de la classe de 5^e et tout au long du cycle 4 : visites d'entreprises, mini-stages, rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, exploitation des ressources conçues par l'Onisep, les conseils régionaux et les branches professionnelles.

⊙ PREVENIR ET LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE.

L'académie souhaite favoriser les actions de prévention. Chaque établissement scolaire dispose d'un référent en charge de l'animation des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) afin de **repérer et prévenir les premiers signes de décrochage** : absentéisme, retards, baisse de motivation... De nombreuses actions de sensibilisation sont également organisées par les acteurs de la mission de lutte contre le décrochage. Au total, près de 2 000 jeunes ont été sensibilisés et 617 jeunes ont bénéficié d'actions de remise à niveau et remobilisation dans le cadre des Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS).

⊙ UNE POLITIQUE D'INFORMATION, ORIENTATION ET AFFECTATION EN CONTINU

Dès la rentrée 2022, en lien avec la politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, l'académie propose une **politique d'affectation vers la voie professionnelle au fil de l'eau**. Cette procédure permettra à des élèves repérés comme étant en risque de décrochage dans la voie générale et technologique, de faire une immersion en lycée professionnel dans une filière ayant des places vacantes puis de candidater dans cette formation. Les élèves ciblés sont principalement les élèves de 1^{ère} générale et technologique mais également les redoublants de 2^{nde} générale et technologique.

Expérimentation

L'académie expérimentera en 2022-2023 **des actions de tutorat et de mentorat en secteur rural** en partenariat avec l'association Chemin d'Avenir : une fois repéré en établissement, chaque élève volontaire devient filleul et se voit attribué un parrain ou une marraine qui l'accompagne pour au moins 12 mois. Ces parrains sont le plus souvent de jeunes adultes d'un autre département afin d'ouvrir le champ des possibles. Réalisée dans un premier temps à l'échelle d'un réseau, cette expérimentation a pour vocation à se généraliser à l'ensemble de l'académie.

🕒 FAVORISER L'AMBITION SCOLAIRE

L'ambition scolaire est au cœur du 1^{er} axe du nouveau projet académique. L'académie est très impliquée dans la découverte des formations du supérieur notamment dans le cadre du **Printemps de l'orientation** (temps dédié en mars pour les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère}), de la semaine de la voie technologique et celle des lycées professionnels.

Rapprocher le monde économique et éducatif

En lien avec les Comités locaux école-entreprise (CLEE), l'ONISEP et la Région Nouvelle Aquitaine, l'académie proposera dès la classe de 5^{ème} et tout au long de l'année scolaire, **des temps dédiés à la découverte de l'environnement économique et des entreprises**. L'objectif : développer des séquences pédagogiques dans le cadre du parcours avenir.

Des temps d'immersions et des visites d'entreprises sont également organisés pour les enseignants. En 2021-2022, **41 visites d'entreprises ont été organisées pour 441 personnels de l'éducation nationale**

S'appuyer sur les 26 Cordées de la réussite de l'académie

Le but des Cordées de la réussite est de **lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà**.

A la rentrée 2022 : les Cordées du sport seront mises en place pour favoriser la poursuite d'étude des sportifs de haut niveau scolarisés dans 11 établissements de l'académie. Ils participeront à des Cordées existantes et bénéficieront de modules spécifiques construits en partenariat avec le CREPS.

Perspective 2023 : favoriser la mise en place de Cordées avec les classes préparatoires pour mieux informer les élèves et les inciter à candidater.

Des universités impliquées

L'université de Poitiers et La Rochelle Université sont impliquées :

- **Dans des projets de Cordées de la réussite** : l'IUT de Poitiers avec ses départements de Poitiers Niort et Châtelleraut et 13 établissements de l'académie ; la Rochelle Université et 10 établissements de l'académie
- **Dans des actions du printemps de l'orientation** : participation à des webinaires à destination des élèves pour présenter les filières ; mise en place de visites virtuelles des deux campus ; accueil de nombreux élèves en immersion collective ou individuelle dans le cadre du projet CAP' sup, etc.



3.5 Lutter contre les inégalités Filles-garçons

À RETENIR

Depuis les années 2000, la politique éducative de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons s'appuie sur **des conventions interministérielles déclinées dans chaque académie**. La transmission du respect de l'égalité dès le plus jeune âge a été renforcée. La formation des personnels a intégré cette même priorité. Des enjeux persistent.

Un maillage territorial :

- 204 référents Egalités dans les collèges et lycées publics
- 30 référents de circonscriptions pour les écoles

🕒 FORMER ET ÉDUIQUER CONTRE LES REPRESENTATIONS STEREOTYPÉES QUI ALIMENTENT LES INÉGALITÉS

Renforcement du pilotage au plus près des acteurs

Il s'agit de privilégier la constitution d'équipes inter-catégorielles au sein des différentes structures scolaires et réseaux pour favoriser la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel pour l'ensemble des acteurs.

Labellisation égalité filles-garçons

La démarche de labellisation sera mise en place dès la rentrée 2022, avec un dossier de candidature mis à disposition des établissements scolaires. Elle doit permettre de valoriser l'existant et d'insuffler une nouvelle dynamique.

Temps forts

Les instances représentatives telles que les conseils de vie lycéennes et collégiennes, ainsi que les réseaux d'établissements seront mobilisés pour **des actions concrètes du 6 au 10 mars 2023 lors de la semaine de l'égalité entre les filles et les garçons**. Les référents Egalité des établissements seront réunis par département pour leur permettre d'impulser et d'accompagner efficacement les actions pour faire progresser l'égalité entre les filles et les garçons.

⊙ FAVORISER DES PARCOURS DE REUSSITE POUR LES FILLES ET LES GARÇONS

Un constat :

- Les filles s'inscrivent moins dans les spécialités ou les options à caractère scientifique. Par exemple 50% des filles demandent la spécialité maths en fin de seconde contre 70% des garçons.
- Il y a une surreprésentation des garçons dans les filières technologiques industrielles ou dans l'enseignement professionnel. Par exemple, seules 20% des filles formulent un vœu vers un secteur de la production.

Objectifs :

- Augmenter la participation des filles dans les filières scientifiques
- Modifier les représentations encore très genrées des métiers et des filières
- Valoriser les actions des établissements sur cette thématique

Des actions phares

- Dans le cadre du **printemps de l'orientation**, un webinaire sera proposé aux élèves de seconde sur les filles et le numérique.
- Un travail est engagé en lien avec les acteurs associatifs comme « **Capital filles** », « **Entreprendre au féminin** » etc., pour des interventions directes auprès des jeunes dans les établissements.

4. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



© Stéphanie Lacombe - MENJ



4.1 Une attention accrue pour la santé et le bien-être des élèves

À RETENIR

- Toutes les études menées dans le prolongement de la crise sanitaire montrent les effets délétères que celle-ci a eu sur la santé mentale des jeunes, conduisant notamment à des troubles anxieux ou à un affaiblissement de l'estime de soi. **La santé psychique des élèves constitue donc une priorité absolue** : il en va de leur santé et la construction de soi à long terme.
- **Dès la rentrée, des travaux seront lancés pour conforter le rôle des personnels médico-sociaux et renforcer l'attractivité de leurs métiers.** Au-delà, c'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes.
- **Une attention toute particulière devra être portée au repérage et au suivi des élèves** qui montrent des signes de grande fragilité psychologique.

LE PROGRAMME « UNPLUGGED » POUR PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE

L'académie de Poitiers, en partenariat avec France addiction et l'ARS, participe activement au déploiement d'actions probantes pour favoriser le bien être mental des élèves et lutter contre les addictions, notamment avec la mise en œuvre du programme UNPLUGGED.

Ce programme comprend 12 séances interactives d'une heure en classe, menées par des enseignants formés qui travaillent en co-animation avec des professionnels de la prévention.

Destiné aux collégiens (6^e et 5^e), UNPLUGGED vise à

- **Prévenir les conduites addictives en milieu scolaire** en mettant particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac et le cannabis, avec une ouverture sur les conduites addictives liées aux écrans et aux jeux vidéo ;
- **Renforcer les compétences psychosociales des élèves** : confiance en soi, expression de soi, respect des autres ;
- **Travailler les habiletés interpersonnelles** de communication, d'affirmation et de conciliation.

Santé mentale des jeunes : inciter les jeunes en situation de mal-être à en parler

L'académie de Poitiers a créé une animation Genially en direction des adolescents vulnérables. Ce document interactif regroupe les informations essentielles sur les personnes à contacter et les numéros à appeler en cas de détresse psychologique.

Pour y accéder :

<https://view.genial.ly/61e9634c828b0b0012323200/interactive-content-mal-etre-des-jeunes-des-solutions>

Huit collèges de l'académie déjà engagés dans le programme UNPLUGGED en 2021-2022

- **En Charente** : collèges Claude boucher de Cognac, Fontbelle de Segonzac, Jean de la Quintinie à Chabanais de Baignes Sainte Radegonde ;
- **En Charente-Maritime** : collèges Andre Dulin d'Aigrefeuille d'Aunis, Jean Hay de Marennes et Georges Texier de Saint-Jean-d'Angely ; et Jean Michaud de Roumazieres

A la rentrée 2022, l'ensemble des départements de l'académie sera concerné par le déploiement de ce programme : 8 collège par an avec dans chaque établissement, 5 personnels (enseignants, CPE et infirmiers) formés.

« DELEGUES DU BIEN-ETRE » : UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

En s'appuyant sur les différents échanges avec les lycéennes et lycéens sur leur engagement au sein de leurs établissements, l'académie de Poitiers a décidé d'associer les élèves à la question du bien-être à l'Ecole et d'expérimenter un nouveau dispositif : « Délégué lycéen du Bien-être »

Des délégués des classes de terminale volontaires formés pour :

- **Repérer et orienter leurs camarades en situation de fragilité**, vers les personnels ressources, dans une démarche de type « lanceur d'alerte » ;
- **Développer des actions de prévention** collectives positives et propices au bien-être, l'acquisition de compétences psychosociales ;

Un accompagnement par des adultes ressources autour de trois axes

- Bien-être durable et moments satisfaisants
- Mobilisation de ses forces en pleine conscience
- Notion de bien-être durable.

Huit lycées engagés et 150 jeunes formés en 2021 2022

- **En Charente** : lycées Marguerite de Valois et Charles Coulomb à Angoulême ;
- **En Charente-Maritime** : lycées Pierre Doriole à La Rochelle et Bellevue à Saintes ;
- **Dans les Deux-Sèvres** : lycées Ernest Pérochon à Parthenay et Jean Moulin à Thouars ;
- **Dans la Vienne** : lycées Jean Moulin à Montmorillon et Victor Hugo à Poitiers.

En 2022-2023, des nouveaux lycées dont le Micro-lycée de l'académie vont expérimenter le dispositif

- **En Charente-Maritime** : lycées De la Mer et du Littoral de Bourcefranc Le Chapus ;
- **Dans les Deux-Sèvres** : lycées du Haut Val de Sèvre et Mycro-Lycée de Saint Maixent l'École, La Venise Verte et Saint-André de Niort ;
- **Dans la Vienne** : lycée Kyoto de Poitiers.



4.2 Lutter contre le harcèlement : pHARe

À RETENIR

Le programme pHARe permet de doter les écoles et collèges d'une stratégie globale de prévention et d'intervention afin de lutter contre toutes les formes de harcèlement, en mobilisant personnels, élèves et responsables légaux. Dès la rentrée :

- **L'ensemble des collèges devront s'engager dans le programme pHARe** : formation de tous les personnels et des élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement ; désignation des ambassadeurs Non au harcèlement.
- **Les écoles élémentaires devront également le mettre en place** : suivant leur âge, les élèves seront sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.

🕒 UN DOUBLE OBJECTIF

- Poursuivre et approfondir le travail engagé pour les unités éducatives entrées dans le programme pHARe depuis septembre 2021 ;
- Faire entrer dans le programme à la rentrée 2022 le tiers restant des unités éducatives.

Ainsi, **100% des écoles élémentaires et collèges de l'académie lutteront contre le harcèlement avec des méthodes précises** : formation des personnels, informations pour les élèves et parents, engagement des ambassadeurs collégiens, participation à des temps forts.

En 2021-2022, 693 écoles (17 circonscriptions engagées) soit **66% des écoles de l'académie** et 102 collèges (dans 18 réseaux Eclore) soit **64% des collèges de l'académie** ont bénéficié du programme pHARe.

A la rentrée 2022, 100% des écoles élémentaires et des collèges seront engagés dans le programme pHARe.

🕒 LES PARENTS MOBILISÉS

Dès la rentrée 2022, les écoles et collèges de l'académie mobilisent les parents sur leur rôle dans la lutte contre le harcèlement avec l'appui d'un flyer rappelant la marche à suivre dès qu'ils pensent détecter des signes de harcèlement chez leur enfant.

Les temps forts de pHARe

Septembre

- Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- Constitution de l'équipe ressource

Octobre

- Inscription au concours NAH

Novembre

- Journée NAH
- Début des formations des personnels et des ambassadeurs collégiens

Décembre

- Formalisation du protocole

Février

- Safer Internet Day
- Envoi des productions du concours NAH (phase académique)

Mai

- Concours NAH (phase nationale)



4.3 Le Sport et l'EAC, des leviers d'épanouissement et de réussite de tous les élèves

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle (EAC) et la pratique sportive constituent deux priorités fixées par le président de la République pour cette rentrée 2022.
- La pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est **une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe**. Ainsi les **trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée** dans toutes les écoles de France.
- **Un objectif** : offrir au moins une action artistique et culturelle à chaque élève au cours de l'année scolaire
- **Un levier** : la part collective du **pass Culture disponible dès cette rentrée** pour financer des projets d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des élèves de la 4^e à la terminale.

🕒 UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE ACADÉMIQUE

Une nouvelle feuille de route académique « Sports » sera proposée en 2022-2023 pour :

- **Identifier les clubs sportifs** sur les territoires et intensifier le partenariat DSDEN / fédérations sportives ;
- **Accompagner les équipes d'école dans l'élaboration des projets pédagogiques**, afin de distinguer les actions relevant de l'EPS (Education physique et sportive), de l'APS (Activité physique et sportive) et de l'APQ (Activité physique quotidienne) dans une logique de complémentarité et non de substitution.
- **Mutualiser les outils élaborés au sein des départements** par les équipes de formateurs pour constituer une bibliothèque ressources à disposition des enseignants.

🕒 30 MINUTES D'ACTIVITES PHYSIQUES QUOTIDIENNES

Les formes que peuvent prendre les 30 minutes d'activité physique quotidienne sont variées et adaptées au contexte de chaque école.

Enjeux

- La promotion de santé et le **développement des capacités motrices** et aptitudes physique des écoliers
- Le développement d'une activité physique quotidienne **en plus de l'EPS obligatoire** (temps scolaire / temps péri-scolaire, mobilisation des temps de récréation, pratiques ludiques, etc.)
- Intensification du partenariat avec le mouvement sportif et associatif (USEP)

Chiffres

- **33,5%** des écoles de l'académie déjà engagées dans APQ, soit **511** écoles publiques et privées : 115 en Charente, 92 en Charente-Maritime, 92 dans les Deux-Sèvres, 212 dans la Vienne. À la rentrée scolaire 2022, le dispositif se généralisera dans l'ensemble des écoles

Expérimentation : 2h supplémentaires de sport au collège

Objectif : proposer une offre sportive complémentaire aux cours d'éducation physique et sportive obligatoire à raison de deux heures par semaine. Ces pratiques volontaires seront encadrées, pendant le temps scolaire et seront inscrites dans l'emploi du temps de l'élève.

Collèges engagés

- Pierre Mendès France de la Rochelle (17) ; Françoise Dolto à la Jarrie (17) ; Robert Cellier à Saint Savinien (17) ; Pierre et Marie Curie à Niort (79) ; France Bloch Serazin à Poitiers (86).

🎨 EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Service inter académique Éducation artistique et culturelle (EAC) de Nouvelle-Aquitaine accompagne les écoles et les établissements dans la mise en oeuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Ce parcours permet à chaque élève de se **construire une culture riche et diversifiée (objectif 100% EAC)**.

De nombreux dispositifs sont proposés aux enseignants pour les mettre en place en classe, parmi lesquels :

- CAP BD,
- Résidence Eclaircie,
- Panique Olympique,
- Prix Renaudot des lycéens,
- Jeunes en Librairie,
- Dispositifs de l'ALCA,
- École, collège, lycéens et apprentis au cinéma,
- Chant choral
- Faites de la Science,
- C Génial
- Etc.

En 2022-2023

- **404** projets ont été déposés pour environ **22 000** élèves présents dans 300 écoles et établissements de l'académie.
- **Extension du Pass Culture aux classes de 6^e et 5^e** avec, un accompagnement particulier des enseignants en collège.
- Un **renforcement des partenariats** avec les acteurs de l'art et de la culture et des **formations de formateurs** (PREAC).
- Des propositions de formations spécifiques pour la mise en oeuvre d'un « **Plan Théâtre** » ;
- Une attention particulière pour le recensement des projets d'EAC dans le premier degré ;

Le Pass culture

Le Pass culture comprend **une part individuelle pour permettre aux élèves d'accéder à des biens et des services culturels** : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc. **Une part** allouée aux établissements scolaires directement pour financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour les classes, en lien avec des professionnels de la culture

Dans l'académie de Poitiers :

- **En 2021-2022** : plus de **13 300 élèves de 15 à 18 ans** de l'académie ont bénéficié de la part individuelle du Pass culture ;
- Près de **2,3 millions d'euros** alloués à la part collective des établissements.



4.4 S'engager pour l'environnement et le développement durable

À RETENIR

- Les écoles, collèges et lycées doivent poursuivre leur **action volontariste pour rechercher la sobriété écologique** : sobriété énergétique, numérique, lutte contre le gaspillage, bonnes pratiques en termes d'activités extérieures, etc.
- Ceci implique la pérennisation de projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les **éco-délégués**, mais implique aussi que les écoles et établissements placent la transition écologique et énergétique au cœur de leur projet, notamment au travers de la **labellisation E3D des structures scolaires**.

🕒 UN ENGAGEMENT CROISSANT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement de nos élèves s'inscrit d'abord en faveur de la biodiversité. Les écoles et établissements ont développé avec l'aide des collectivités **des infrastructures pédagogiques légères dans leur enceinte** avec les jardins ou potagers, les mares, les poulaillers, les ruchers ou encore les nids à insectes ou les nids à oiseaux. L'engagement des élèves de l'académie vient d'être souligné avec **l'attribution du Prix national de l'action éco-déléguée 2021-2022 aux éco-délégués du collège de Prahecq (79)**.

La labellisation E3D

- **65 nouveaux labels en 2022 dans l'académie**
- Au total : **245 labels** délivrés à **204 écoles, collèges et lycées**.

Des dispositifs académiques fédérateurs

- Près de **30 Aires marines éducatives (AME)** sur le littoral charentais cette année (plus de 2200 écoliers et collégiens depuis 4 ans)
- Près de **10 Aires terrestres éducatives (ATE)** sur cette première année, soit 250 à 300 élèves de toute l'académie
- Le **programme ECORCE** mis en oeuvre par 28 classes des départements de Charente et des Deux-Sèvres (près de 7000 écoliers et collégiens depuis 9 ans) ;
- Le **programme Cube.s** sur les questions énergétiques concernent près de 20 établissements de l'académie et autant de classes.

🕒 TROIS PRIORITES EN 2022-2023

- La **transformation du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en CESCE (+ « et à l'environnement »)** avec une entrée par les objectifs du développement durable (ODD) ;
- La **mobilisation des éco-délégués dans des projets et actions** sur de la biodiversité, le changement climatique, l'écomobilité ou les questions énergétiques ;
- Le développement de démarches globales de développement durable sanctionnées par la **labellisation E3D des écoles et des établissements en démarche de développement durable**.



4.5 Vivre ensemble et devenir citoyen

À RETENIR

- **La formation des élèves à la citoyenneté** contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- **Le ministère soutient ses personnels** lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- **Le Service national universel (SNU)** fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- **La formation systématique de tous les personnels à la laïcité et aux valeurs de la République** se poursuit à la rentrée scolaire 2022

🕒 RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Une équipe Valeurs de la République renforcée dans l'académie de Poitiers

Placée sous l'autorité de la rectrice d'académie, l'équipe académique Valeurs de la République réunit des expertises disciplinaire, éducative, et juridique. Elle a pour mission d'**accompagner l'ensemble des personnels de l'éducation nationale témoins ou victimes d'une atteinte à la laïcité** et de :

- **Prévenir** ces atteintes à travers la formation des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- **Recueillir** les faits d'atteinte à la laïcité ;
- **Produire** une expertise sur les situations recensées ;
- **Soutenir** les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes ;
- **Apporter un appui** in situ aux équipes, en accord avec le chef d'établissement, l'inspecteur de circonscription ou le directeur d'école ;
- **Proposer des réponses unifiées** au regard du droit et appropriées à la gravité des situations signalées et des stratégies pédagogiques pour former à l'esprit critique et à l'enseignement des faits religieux.

Des ressources pour les équipes éducatives

Les vademecums *La Laïcité à l'École* et *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* apportent aux équipes des écoles et des établissements des réponses juridiques et des conseils pour proposer des actions

29 référents laïcité-valeurs de la République nommés dans l'académie de Poitiers

Dans chaque réseau Eclaire, ce référent viendra en appui de l'équipe académique Valeurs de la République, notamment pour accompagner des équipes éducatives confrontées à des situations complexes et requérant une expertise particulière.

Des personnels mieux formés à la transmission des valeurs de la République

La laïcité et les valeurs de la République ont été inscrites comme priorité nationale dans le schéma directeur de la formation continue et déclinées dans le programme national de formation.

Lancé à la rentrée 2021, le plan laïcité vise à donner à l'ensemble des personnels, en quatre ans, un premier niveau de formation sur le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République.

🕒 RENFORCER L'ENGAGEMENT DES ELEVES

Des temps dédiés

Les semaines de l'engagement auront lieu du 12 septembre au 1er octobre 2022. Il s'agit de trois semaines pendant les heures de vie de classe ou des demi-journées portes ouvertes, pour :

- Mettre en avant toutes les formes d'engagement et donner envie aux élèves de s'engager
- Renforcer la liaison collège-lycée avec la venue de membres de conseils de la vie lycéenne (CVL) dans les classes de 3e et aux séances des conseils de la vie collégienne (CVC) ;
- Organiser des rencontres entre les associations (locales, nationales) l'Agence du service civique, le Service national universel (SNU).
- La semaine de la démocratie scolaire aura lieu du 3 au 8 octobre 2022 : elle est dédiée à l'élection de l'ensemble des délégués élèves, parents et personnels

Des actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

- **9 décembre** : la Journée de la laïcité à l'école
- **27 janvier** : la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
- **Autour du 21 mars** : la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme
- **10 mai** : la Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions
- **17 mai** : Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
- **Le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) ou la Flamme de l'égalité**

Accompagner les élèves volontaires dans le Service national Universel (SNU)

Le SNU est un projet complémentaire du cadre scolaire visant à impliquer pleinement les élèves dans la vie de la Nation et à préparer leur entrée dans la citoyenneté. Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, en situation de handicap ou non, et sans distinction de parcours (scolarisés en filières générale, technique, professionnelle, agricole, décrocheurs, apprentis, etc.).

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

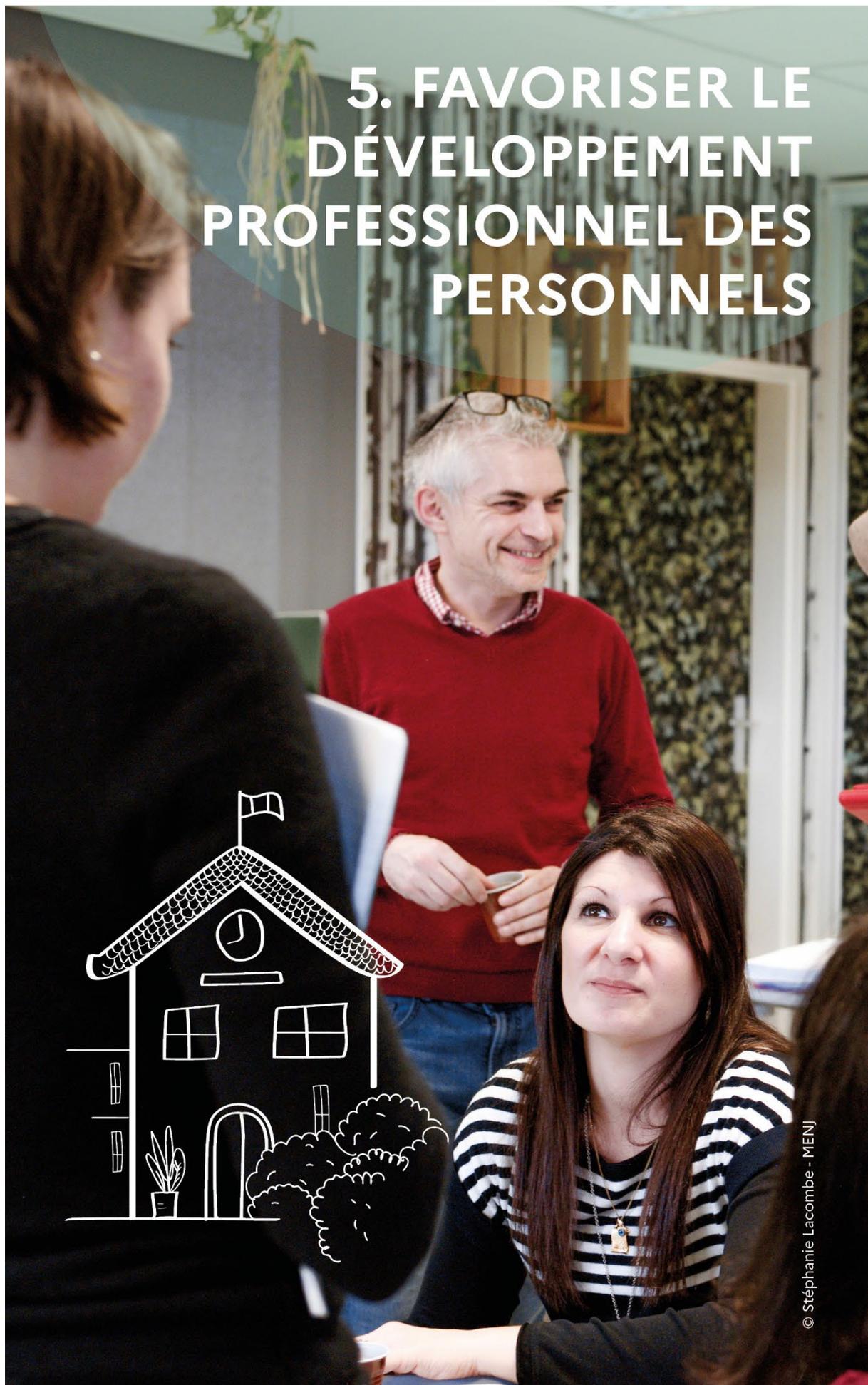
- Faire vivre les **valeurs républicaines** ;
- Renforcer la **cohésion nationale** ;
- Développer une **culture de l'engagement** ;
- Accompagner **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**.

4 phases successives à partir de 15 ans

- **Une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;
- **Un séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif**, dans un autre département et structuré autour d'une organisation de la journée type et d'un éventail de modules obligatoires ;
- **Une mission d'intérêt général** inscrite dans une logique d'accompagnement, de personnalisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire ;
- **Une phase d'engagement volontaire d'au moins trois mois, réalisée entre 16 et 25 ans**, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Plus de **1 200 jeunes** accueillis dans l'académie de Poitiers à l'occasion des séjours de cohésion en février, juin et juillet 2022 soit **une hausse de 42 %** par rapport à 2021.

5. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNELS



© Stéphanie Lacombe - MENJ



5.1 Reconnaître et revaloriser les personnels

A RETENIR

- De nombreuses mesures **d'amélioration des conditions de travail et de rémunération** s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ;
- **De nouvelles mesures pour** : attirer de nouveaux talents au sein de l'éducation nationale ; mieux répondre aux aspirations de ses personnels en favorisant leur mobilité et en valorisant leurs compétences et de la jeunesse est une priorité.
- **30 nouvelles écoles académiques de la formation continue (EAFC)** chargées d'organiser la formation de tous les personnels :
 - permettre le développement professionnel et personnel tout au long de la carrière ;
 - offrir à chaque personnel une formation de proximité et un accompagnement personnalisé.

⊙ DES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- Maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- Élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- Revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.
- Mise en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an)
- L'ensemble des personnels de l'éducation nationale bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

La plateforme Colibris

Dans toutes les académies, la plateforme (espace numérique)

Colibris permet :

- **aux personnels** du ministère d'effectuer une démarche administrative de manière dématérialisée, d'échange avec un gestionnaire, d'être informés de l'avancée de leur démarche ;
- **aux gestionnaires** de proposer des démarches facilitées. Cela peut concerner le **mouvement des personnels** ou encore la **prestation sociale complémentaire**.

🕒 AMÉLIORER L'ENTRÉE DANS LE METIER

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1er février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation. Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/ an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

🕒 UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (bas de grille) a été revalorisée. Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1er septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1er janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

🕒 LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires. Ainsi, l'adhésion au 1er janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

Un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative,

Les personnels travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires.

Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.

Le plan de requalification des personnels administratifs dans l'académie

- Une concrétisation du Grenelle de l'Education ayant pour objectif **une meilleure organisation au service des usagers**
- **Une progression dans la carrière des personnels administratifs** qui se traduit par un changement de catégorie :
 - Passage de 18,8 % à 19 % de catégorie A :
 - Passage de 31,1 % à 37 % de catégorie B :



5.2 Renforcer la formation des personnels au plus près des besoins

À RETENIR

- La rentrée 2022 voit l'aboutissement de la réforme de la formation initiale entamée il y a deux ans avec, en lien avec l'INSPE, la mise en place des nouvelles maquettes de formation initiale pour les enseignants stagiaires.
- La création et l'inauguration en septembre 2022 de l'école académique de la formation continue (EAFC) permettra d'accompagner le développement de formations sur site et de former prioritairement les 350 formateurs de toute l'académie afin de répondre à l'ambition de former au plus près des agents dans les territoires.

🕒 UNE FORMATION INITIALE RENOVÉE

Les personnels stagiaires qui entreront en formation à la rentrée 2022 suivront un parcours de formation adapté à leur parcours :

- **S'ils sont issus des master MEEF dispensés par les INSPE**, ils bénéficient d'un parcours de formation entre 10 et 20 jours, adapté en fonction de leur parcours antérieur. Cette formation modulaire est construite et dispensée par l'INSPE et l'EAFC de l'académie de Poitiers.
- **S'ils sont issus d'autres master**, ils seront à mi-temps. Un parcours de formation d'une durée de 250h environ sera dispensé à l'INSPE.

Une véritable transformation de la formation initiale prenant en compte le profil et les compétences de chacun

- **La mise en œuvre d'un continuum de formation adapté et progressif** de la 1^e année de master jusqu'à la 2^{ème} année post titularisation ;
- **Une formation au plus près des situations professionnelles** pour sécuriser les parcours et favoriser la réussite des stagiaires.

L'accueil des enseignants stagiaires

235 stagiaires du 2nd degré et 160 stagiaires du 1^{er} degré ont été accueillis sur 2 journées fin août 2022.

- **La journée d'accueil administratif** pour discuter avec les services lors de la remise des différents éléments constitutifs du dossier de prise en charge, rencontrer leur tuteur et les corps d'inspection.
- **La journée d'accueil institutionnel**, ouverte par la rectrice d'académie, pour comprendre ce que signifie être un fonctionnaire d'état, appréhender la posture et l'éthique d'un agent de la fonction publique.

Différents profils d'enseignants stagiaires accueillis dans les établissements et les écoles à la rentrée 2022

- **Des fonctionnaires stagiaires à temps plein** ayant un master MEEF et lauréats du concours de recrutement en fin de master 2 ;
- **Des fonctionnaires stagiaires à mi-temps** ayant un master autre que MEEF et lauréats du concours de recrutement en fin de master 2 ;
- **Des étudiants alternants** en 2^e année master MEEF et pourront faire un stage en responsabilité correspondant à 1/3 temps de service, un stage d'observation et de pratique accompagné d'une durée de 12 semaines.

Un accompagnement renforcé avec

- Un tuteur de terrain ;
- Un cursus de formation à l'Inspe ;
- Un continuum de formation proposé par la nouvelle école académique de la formation continue.

Ⓞ SUSCITER DES VOCATIONS : PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES

L'académie de Poitiers en lien avec l'université de Poitiers a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt concernant la mise en œuvre des **parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)**. Ce cursus d'une durée de 3 ans aboutissant à une L3 doit permettre d'accompagner **dès la sortie du lycée** les jeunes désireux de suivre un parcours les préparant à devenir professeur des écoles. Un travail de plusieurs mois a été nécessaire entre les acteurs de l'université (la composante des sciences du langage de l'université de Poitiers) et le lycée Camille Guérin qui accueillera la **première promotion de 35 étudiants**.

Le PPPE proposé alternera des enseignements au lycée en classe préparatoire et à l'université :

- La première année : $\frac{3}{4}$ au lycée et $\frac{1}{4}$ à l'université
- La dernière année : $\frac{1}{4}$ au lycée et $\frac{3}{4}$ à l'université

Sur l'ensemble du cursus, 10 semaines seront consacrées aux stages d'observation et de pratique accompagnée, avec notamment en L3 un stage de mobilité à l'étranger de 4 semaines. **C'est donc un cursus qui se veut professionnalisant dès la sortie du lycée vers le métier d'enseignant du 1^{er} degré.**

Ⓞ TRANSFORMER LA FORMATION CONTINUE AVEC L'ÉCOLE ACADEMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)



La création d'une école académique de la formation continue (EAFC) dans chaque académie est issue du 12^{ème} engagement du Grenelle de l'Éducation : une structure unique pour assurer la mise en œuvre des formations à destination de tous les personnels de l'académie, tout au long de leur parcours. Dans l'académie de Poitiers, la mise en œuvre de ce projet se situe dans la continuité de la transformation déjà opérée depuis l'été 2020.

L'action de l'EAFC s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la formation des personnels de l'éducation nationale et de la volonté de l'académie de Poitiers d'accompagner chaque personnel vers un meilleur développement professionnel.

Elle répond à un double objectif d'accompagnement vers une plus grande professionnalisation et un meilleur développement professionnel des personnels. Le parcours de formation continue est adapté aux besoins de tous les personnels, avec une logique de proximité liant les besoins individuels de l'agent comme du collectif dans lequel il évolue, des modèles de formation à rénover.

Un nouveau site internet

- **À compter du 1^{er} septembre 2022**, l'E AFC s'installe sur le site de l'@4 sur la technopole du Futuroscope et propose des formations sur site dédiées aux formateurs de l'académie dans un premier temps (plus de 400 formateurs 1^{er} degré, 2nd degré et administratifs). En lien avec les priorités éducatives académiques et nationales, elle mettra en place des séminaires dédiés, le site pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes.
- **Visitez l'offre de formation de l'E AFC** : ac-poitiers.fr/ecole-academique-de-la-formation-continue

6. ANNEXES



© Julie Bourges - MENJ

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

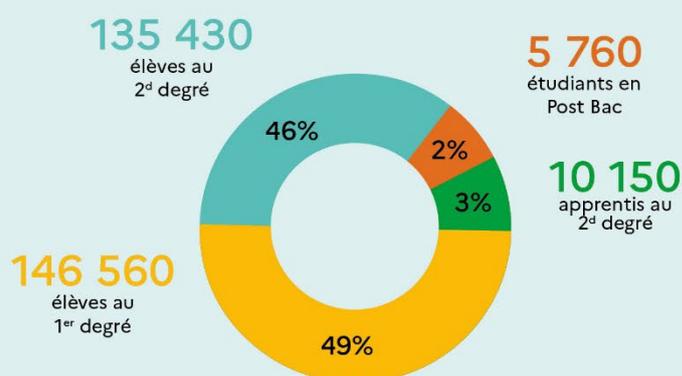
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			



LES EFFECTIFS DES ÉLÈVES À LA RENTRÉE 2022

ACADÉMIE

297 900 jeunes en formation attendus dans l'académie de Poitiers



Champ : Ministère Education nationale - académie de Poitiers, public et privé sous contrat
Sources : Rectorat - SSA - constats 2021 (Apprentis et EREA) et prévisions Rentrée 2022 (hors FCIL)

1^{ER} DEGRÉ : 146 560 élèves attendus dont **88,6 %** dans le secteur public

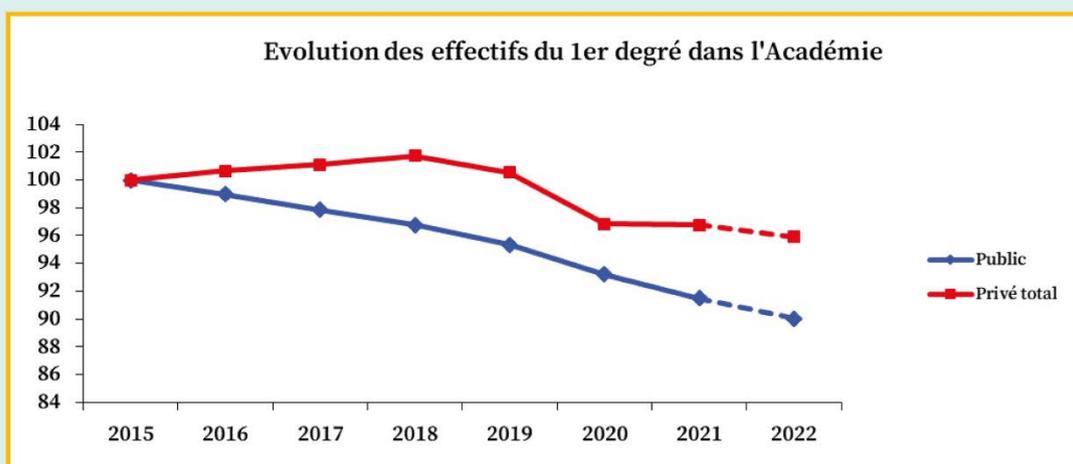
PRÉVISIONS RENTRÉE 2022	PUBLIC	PRIVÉ SOUS CONTRAT	TOTAL
Maternelle	44 880	5 500	50 380
Élémentaire	83 690	11 090	94 780
Enseignement spécialisé	1 330	70	1 400
TOTAL ACADÉMIE	129 900	16 660	146 560

Source : rectorat – service statistique académique (SSA)

-2 250 élèves soit une baisse de **-1,6 %** par rapport à 2021 dans le 1^{er} degré

	PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021		
PUBLIC	Maternelle	44 880	- 830	-1,8 %
	Élémentaire	83 690	- 1 270	-1,5 %
	Enseignement spécialisé	1 330	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	129 900	- 2 100	-1,6 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Maternelle	5 500	40	-0,7 %
	Élémentaire	11 090	- 110	-1,0 %
	Enseignement spécialisé	70	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	16 660	- 150	-0,9 %
TOTAL ACADÉMIE	146 560	- 2 250	-1,5 %	

Source : rectorat – SSA



Champ : académie de Poitiers, prévision Rentrée 2022, public et privé sous contrat, éducation nationale

Source : Rectorat - SSA

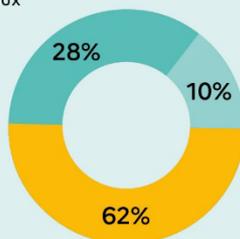
2^o DEGRÉ : 135 430 élèves attendus dont **83,6 %** dans le secteur public

PRÉVISIONS RENTÉE 2022	PUBLIC	PRIVÉ SOUS CONTRAT	TOTAL
Collège	69 430	14 370	83 800
Lycée professionnel	10 560	2 490	13 050
Lycée général et technologique	32 710	5 360	38 070
Érea	510	0	510
TOTAL ACADÉMIE	113 210	22 220	135 430

38 070
élèves en lycées généraux
et technologiques

13 550
élèves en lycées
professionnels

83 800
élèves en
collèges



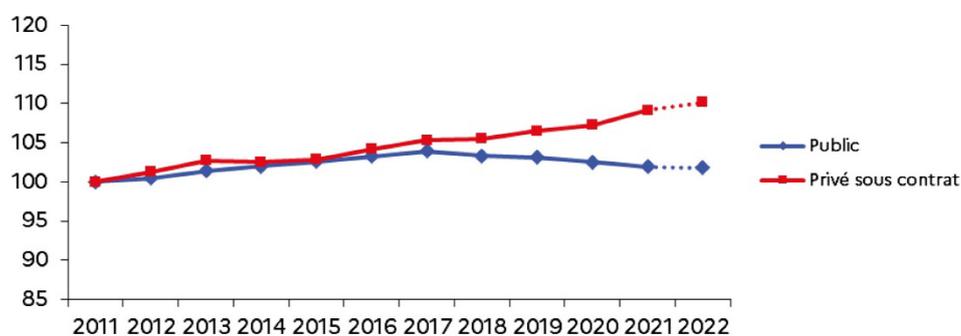
Source : rectorat – SSA - Public et privé sous contrat, hors FCIL et les élèves scolarisés dans les établissements agricoles

+ 70 élèves soit une hausse de **+ 0,1 %** par rapport à 2021 dans le 2^d degré

	PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021		
PUBLIC	Collège	69 430	60	0,1 %
	Lycée professionnel	10 560	- 140	- 1,3 %
	Lycée général et technologique	32 710	- 40	- 0,1 %
	Erea	510	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	113 210	- 120	- 0,1 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Collège	14 370	60	0,4 %
	Lycée professionnel	2 490	- 30	- 1,2 %
	Lycée général et technologique	5 360	160	3,1 %
	Erea	0	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	22 220	190	0,9 %
TOTAL ACADÉMIE	135 430	+ 130	+ 0,1 %	

Source : rectorat – SSA

Evolution des effectifs du 2^d degré dans l'académie



CHARENTE

53 390 élèves attendus à la rentrée 2022 soit une baisse de **- 340** élèves par rapport à 2021

- **28 090** dans le 1^{er} degré
- **25 300** dans le 2^d degré

1^{ER} DEGRÉ : - 370 élèves soit une baisse de **- 1,3 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Maternelle	8 910	- 140	- 1,5 %
	Élémentaire	16 070	- 300	- 1,8 %
	Enseignement spécialisé	280	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	25 260	- 440	- 1,7 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Maternelle	890	20	2,3 %
	Élémentaire	1 930	50	2,7 %
	Enseignement spécialisé	10	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	2 830	70	2,5 %
TOTAL ACADÉMIE		28 090	- 370	- 1,3 %

Source : rectorat – SSA

+ 30 élèves soit une hausse de **+ 0,1 %** dans le 2^d degré par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Collège	12 960	- 20	- 0,1 %
	Lycée professionnel	2 440	- 30	- 1,1 %
	Lycée général et technologique	5 710	70	1,2 %
	Erea	120	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	21 230	20	0,1 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Collège	2 450	10	0,2 %
	Lycée professionnel	450	- 30	- 7,1 %
	Lycée général et technologique	1 170	30	3,0 %
	Erea	0	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	4 070	10	0,1 %
TOTAL ACADÉMIE		25 300	+ 30	+ 0,1 %

Source : rectorat – SSA

CHARENTE-MARITIME

97 980 élèves attendus à la rentrée 2022 soit une baisse de **- 440** élèves par rapport à 2021

- **50 320** dans le 1^{er} degré
- **47 660** dans le 2^d degré

1^{ER} DEGRÉ : - 660 élèves soit une baisse de **- 1,3 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Maternelle	16 100	- 340	- 2,1 %
	Élémentaire	30 450	- 290	- 0,9 %
	Enseignement spécialisé	480	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	47 030	- 630	- 1,3 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Maternelle	960	- 10	- 1,0 %
	Élémentaire	2 320	- 20	- 0,9 %
	Enseignement spécialisé	10	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	3 290	- 30	- 0,9 %
TOTAL ACADÉMIE		50 320	- 660	- 1,3 %

Source : rectorat – SSA

2^D DEGRÉ : + 220 élèves soit une hausse de **+ 0,5 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Collège	26 440	150	0,6 %
	Lycée professionnel	3 920	- 70	- 1,7 %
	Lycée général et technologique	12 510	80	0,7 %
	Erea	120	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	42 990	160	0,4 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Collège	3 120	20	0,7 %
	Lycée professionnel	220	- 10	- 2,7 %
	Lycée général et technologique	1 330	50	3,4 %
	Erea	0	0	0,0 %
TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	4 670	60	1,3 %	
TOTAL ACADÉMIE		47 660	+ 220	+ 0,5 %

Source : rectorat – SSA

DEUX-SÈVRES

60 680 élèves attendus à la rentrée 2022 soit une baisse de **- 790** élèves par rapport à 2021

- **31 820** dans le 1^{er} degré
- **28 860** dans le 2^d degré

1^{ER} DEGRÉ : - 600 élèves soit une baisse de **- 1,9 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Maternelle	8 740	- 190	- 2,1 %
	Élémentaire	16 760	- 250	- 1,5 %
	Enseignement spécialisé	260	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	25 760	- 440	- 1,7 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Maternelle	2 160	- 70	- 3,1 %
	Élémentaire	3 870	- 90	- 2,3 %
	Enseignement spécialisé	30	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	6 060	160	- 2,6 %
TOTAL ACADÉMIE		31 820	- 600	- 1,9 %

Source : rectorat – SSA

2^D DEGRÉ : - 190 élèves soit une baisse de **- 0,7 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Collège	13 600	- 60	- 0,4 %
	Lycée professionnel	1 810	- 10	- 0,7 %
	Lycée général et technologique	6 400	- 130	- 2,0 %
	Erea	130	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	21 940	- 200	- 0,9 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Collège	4 510	- 40	- 0,8 %
	Lycée professionnel	750	10	1,4 %
	Lycée général et technologique	1 480	40	2,5 %
	Erea	0	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	6 740	10	0,1 %
TOTAL ACADÉMIE		28 680	- 170	- 0,7 %

Source : rectorat – SSA

VIENNE

70 120 élèves attendus à la rentrée 2022 soit une baisse de **- 610** élèves par rapport à 2021

- **36 330** dans le 1^{er} degré
- **33 790** dans le 2^d degré

1^{ER} DEGRÉ : - 620 élèves soit une baisse de **- 1,7 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Maternelle	11 130	- 160	- 1,4 %
	Élémentaire	20 410	- 430	- 2,1 %
	Enseignement spécialisé	310	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	31 850	- 590	- 1,8 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Maternelle	1 490	20	1,4 %
	Élémentaire	2 970	- 50	- 1,7 %
	Enseignement spécialisé	20	0	0,0 %
	TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	4 480	- 30	- 0,7 %
TOTAL ACADÉMIE		36 330	- 620	- 1,7 %

Source : rectorat – SSA

2^D DEGRÉ : + 10 élèves soit une hausse de **+ 0,1 %** par rapport à la rentrée 2021

		PRÉVISIONS RENTÉE 2022	ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2021	
PUBLIC	Collège	16 430	- 10	- 0,1 %
	Lycée professionnel	2 390	- 30	- 1,2 %
	Lycée général et technologique	8 090	- 60	- 0,8 %
	Erea	140	0	0,0 %
	TOTAL PUBLIC	27 050	- 100	- 0,4 %
PRIVÉ SOUS CONTRAT	Collège	4 290	70	1,7 %
	Lycée professionnel	1 070	0	0,4 %
	Lycée général et technologique	1 380	40	3,1 %
	Erea	0	0	0,0 %
TOTAL PRIVÉ SOUS CONTRAT	6 740	110	1,8 %	
TOTAL ACADÉMIE		33 790	+ 10	+ 0,1 %

Source : rectorat – SSA

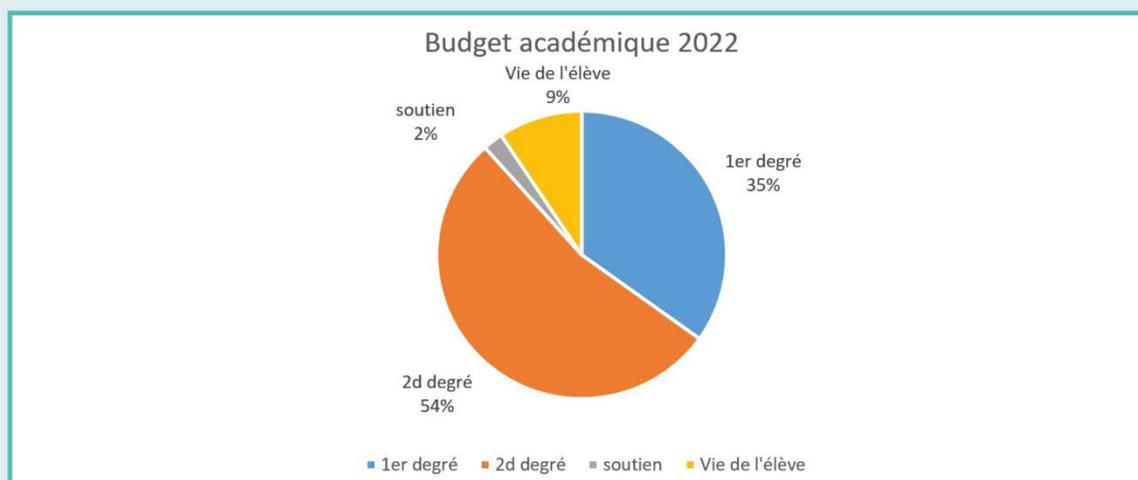
BUDGET DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

1 611 798 178 € Budget 2022-2023

- Un budget en hausse de **22,3 M€**

RÉPARTITION DU BUDGET

- **562 634 501 €** pour le 1er degré
- **861 938 203 €** pour le 2d degré
- **151 150 231 €** pour la vie de l'élève
- **36 075 243 €** pour le soutien



1er degré public: l'ensemble des rémunérations des enseignants, des inspecteurs et des assistants étrangers intervenant dans le 1er degré ainsi que les crédits pédagogiques destinés aux écoles.

2d degré public: l'ensemble des rémunérations des enseignants, personnels de direction, inspecteurs, personnels administratifs, personnels d'orientation, personnels de laboratoire et assistants étrangers exerçant dans le 2nd degré ainsi que les crédits pédagogiques pour les établissements du 2nd degré.

Vie de l'élève : l'ensemble des rémunérations des personnels de la vie scolaire, médico-sociaux ainsi que les crédits destinés aux bourses, aux fonds sociaux, à l'équipement des élèves handicapés et à l'accompagnement éducatif,

Soutien : l'ensemble des rémunérations des personnels relevant des services déconcentrés (rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale) ainsi que les crédits pour les examens et concours, l'action sociale des personnels de l'académie et le fonctionnement des services.

LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT À LA RENTRÉE 2022

LES DOTATIONS

- Dans le 1er degré un maintien des moyens d'enseignement dans un contexte de baisse démographique ;
- Dans le 2d degré + 8 ETP* pour accompagner les établissements et les territoires au plus près des besoins ;
- + 8 ETP emplois de conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- + 1 ETP emploi de principal de collège : nouveau collège Joséphine Baker de Vouneuil- Sous-Biard (86) ;
- + 1 ETP emploi d'infirmière scolaire ;
- - 2 ETP personnel administratif en établissement ;

*ETP : Equivalent temps pleins

LA REPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Dans le 1er degré : **8 090,5 emplois d'enseignement** (en ETP)

- Améliorer le régime de décharges des directeurs d'école ;
- Finaliser les dédoublements de classes de GS de maternelle dans les REP + ;
- Poursuivre du plafonnement des effectifs à 24 élèves par classes en CP et CE1 hors éducation prioritaire ;
- Accompagner l'école inclusive : création de 2 unités d'autisme maternelles (en Charente-Maritime et dans la Vienne) ;
- Renforcer les contrôles de l'instruction en famille et des écoles hors contrat (principes de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République).

Répartition départementale des moyens d'enseignement



109 emplois de psychologue scolaire dans le 1er degré dont 2 ETP créés dans la Vienne

- 23 en Charente
- 37 en Charente-Maritime
- 22 dans les Deux-Sèvres
- 27 dans la Vienne

Dans le 2d degré : l'essentiel des moyens d'enseignement mobilisés pour prendre en charge les élèves en classe

- L'accompagnement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Le renforcement de la mixité sociale au sein des EPLE, par l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés ;
- Le déploiement de l'enseignement de « Français culture antique » au collège ;
- Le soutien aux lycées professionnels en matière de décrochage ;
- L'accompagnement des lycées les plus fragiles au regard des difficultés sociales et des facteurs géographiques ;
- La mise en place des PPPE (Parcours préparatoires au professorat des écoles) au lycée Camille-Guérin de Poitiers ;
- L'accompagnement des établissements accueillant des enseignants stagiaires.

Moyens d'enseignement mobilisés à des fins spécifiques

- 4 ETP pour accompagner les collèges au plus près des caractéristiques territoriales en aidant les établissements les plus fragiles
- 13 ETP pour soutenir les lycées général et technologique les plus fragiles au regard notamment de la difficulté sociale et des facteurs géographiques
- 4 ETP pour le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap (ULIS) ;
- 4 ETP pour accompagner les lycées professionnels en matière de décrochage scolaire ;
- 8 ETP pour soutenir les établissements accueillant des stagiaires

ac-poitiers.fr
#Rentrée2022

Contact presse
Yolande de Souza
05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64
communication@ac-poitiers.fr

© Crédit photo de couverture : Xavier Schwebel - MENJ